

# LES CLEFS DE L'ÉCOLE

**CYCLE  
D'ORIENTATION**

Votation le 17 mai

**EXPOSITION**

Le «Zizi sexuel»  
à Genève

**L'harmonisation  
scolaire est  
en marche**

- Un plan d'études romand
- L'anglais en cinquième primaire
- Des épreuves intercantonales

# SOMMAIRE

## IMPRESSIONS

Les Clefs de l'École est une publication du Département de l'instruction publique

### Réalisation

Service Ecoles-Médias,  
secteur production  
Avenue de Joli-Mont 15A  
Case postale 218  
1211 Genève 18  
T. 022 388 52 70  
courriel: infodip@etat.ge.ch

### Responsables de la publication

Serge Baehler, May Piaget

### Ont participé à la rédaction de cette édition

Marco Gregori  
Chantal Renevey  
Frédéric Richard  
Jean-Noël Tallagnon

### Impression

Imprimerie Weber Benteli SA

### Publicité

Sillage  
Helena de Freitas  
pub@sillage.ch

### Diffusion

La Poste

### Tirage

244'000 exemplaires

### Photo de couverture

J.-P. Di Silvestro

© Avril 2009 DIP

ISSN 1662-7148

## ÉDITORIAL

### 03 Nous sommes sur la bonne voie!

## DOSSIER



### 04 L'harmonisation scolaire est en marche

Un nouveau plan d'études valable de Genève à Delémont, introduction de l'anglais en 5<sup>e</sup> primaire, augmentation de la dotation horaire, nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, scolarité obligatoire à 4 ans révolus: dans les années à venir, l'école genevoise vivra de nombreux changements en lien avec l'harmonisation scolaire, voulue tant à l'échelon romand que fédéral et largement approuvée par la population suisse le 21 mai 2006. Le point sur ce qui attend les élèves genevois.

## EXPOSITION

### 13 Le «Zizi sexuel» est à Genève

## ECOLE ET SOCIÉTÉ

### 16 La FASe s'ouvre à de nouvelles missions

## VOTATION

### 19 Initiative contre contreprojet

Le 17 mai, les Genevois se prononceront sur l'avenir du cycle d'orientation. Ils devront choisir entre l'initiative 134 du Réseau école et laïcité et le contreprojet des autorités.

## FORMATION

### 22 La Cité des métiers 2009 se prépare et se présente

## HISTOIRE

### 26 Le 450<sup>e</sup> anniversaire du Collège et de l'Université

Les deux institutions fondées par Jean Calvin ont prévu un vaste programme pour célébrer leur jubilé.

## INTÉGRATION

### 30 L'histoire est dans le sac

## ÉLECTIONS

### 31 Succès pour les premiers Conseils d'établissement



PHOTO: F. GROBET

## EN BREF

### 32 Les infos du DIP

## AGENDA

### 33 Notre sélection de rendez-vous

## ÉDITORIAL

# NOUS SOMMES SUR LA BONNE VOIE!

Mesdames, Messieurs,

L'**avenir du cycle d'orientation** se jouera finalement le 17 mai 2009. Ce jour-là, les citoyennes et les citoyens trancheront entre l'initiative 134, rejetée par les autorités, et le contreprojet du Grand Conseil, qui oriente plus efficacement les élèves durant les trois années du cycle d'orientation. Les deux modèles d'organisation qui s'affrontent sont très différents, ce scrutin est donc important. C'est pourquoi j'ai tenu, une fois de plus, à ce que le magazine *Les Clefs de l'École* donne la parole aux partisans de l'initiative comme à ceux du contreprojet, qui représente la réponse unanime des autorités genevoises.

Cette édition vous explique aussi les changements qui vont intervenir dans notre canton en raison de l'harmonisation scolaire, plébiscitée tant par le peuple suisse et genevois en 2006 que par les autorités genevoises, le 18 février dernier. L'école va devenir obligatoire dès quatre ans, l'anglais sera introduit en 5<sup>e</sup> primaire. Un plan d'études commun à l'ensemble des cantons romands chapeautera l'édifice. Ces mesures vont dans le sens de l'égalité des chances que je défends.

Pour répondre à ces nouvelles exigences, **le temps passé à l'école primaire** devra être allongé dès 2011. Notre canton est en effet le seul à organiser ses semaines d'enseignement sur 4 jours. Mais qui dit allongement du temps scolaire, dit nouveaux horaires et difficultés d'organisation pour les familles. C'est pourquoi, afin de déterminer au mieux l'aménagement des périodes supplémentaires et l'accueil à assurer avant et après le temps passé à l'école, le DIP a lancé une large concertation. Dans cette perspective, nous vous présentons les premiers résultats d'une enquête menée auprès des parents.

Grâce à Hélène Bruller, à Zep et à la Fondation Hans Wilsdorf, Genève accueille «**Zizi sexuel, l'expo!**», qui a connu un succès phénoménal à Paris. Si la sexualité est souvent récupérée à des fins mercantiles ou pornographiques, elle ne se résume pas, fort heureusement, à ces dérives et les jeunes méritent que nous leur présentions le meilleur. Cette exposition vient donc à point nommé renforcer l'action éducative du DIP. J'ai ainsi jugé important d'offrir à tous les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires, ainsi qu'à ceux de 7<sup>e</sup> année, l'occasion de la visiter. Cette sortie, comme la plupart d'entre elles, est sujette à autorisation parentale.

Je profite enfin de ce message pour remercier les parents et les enseignant-e-s qui ont participé aux élections des **Conseils d'établissement** du primaire. Le succès que nous avons rencontré, ce 28 février, nous apporte une preuve supplémentaire du souhait de la population, des parents en particulier, de s'impliquer dans l'école, dans la vie de leur quartier. Dans quelques mois, nous élirons de tels conseils dans l'enseignement secondaire. Cette volonté de participer renforce le travail des enseignantes et des enseignants, de leurs directrices et de leurs directeurs. Nous sommes sur la bonne voie.

Bonne lecture à toutes et à tous!



CHARLES BEER

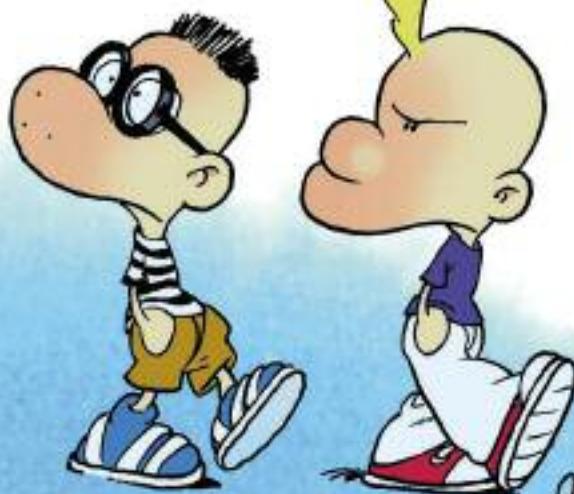
CONSEILLER D'ÉTAT  
EN CHARGE DU  
DÉPARTEMENT  
DE L'INSTRUCTION  
PUBLIQUE

A handwritten signature in black ink, appearing to read "CHARLES BEER". It is written in a cursive style with a large, stylized initial letter.



'PARAIT  
QU'ON VA AVOIR  
PLUS DE LANGUES  
À L'ÉCOLE...

DÉGUEULASSE!



AFR



# LE «PER» DE TOUS LES ÉLÈVES ROMANDS

A partir de 2011, les cantons romands mettront en application le Plan d'études romand (PER). L'harmonisation scolaire voulue par la population deviendra une réalité. PAR MARCO GREGORI

A GENÈVE, cela n'a pas vraiment fait un pli. Le 18 décembre 2008, le Grand Conseil a approuvé à une très large majorité les projets de lois d'adhésion à l'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (HarmoS) et à la Convention scolaire romande. Aucun référendum n'ayant été lancé, les lois sont entrées en force en février dernier. Désormais, Genève se prépare à devenir HarmoS-compatible et à faire partie d'un véritable espace romand de la formation, englobant la partie francophone du canton de Berne. Ce nouvel espace sera doté dès 2011 d'un plan d'études commun portant sur la scolarité obligatoire.

Il faut dire que la direction prise obéit à une volonté politique clairement légitimée le 21 mai 2006. Ce jour-là, 85,11% des Genevois (score identique à l'échelon national) acceptaient la modification des articles de la Constitution fédérale portant sur la formation. La nouvelle mouture constitutionnelle stipule que les cantons doivent collaborer en matière d'instruction publique à tous les niveaux d'enseignement, y compris la scolarité obligatoire. En outre, tout en laissant les compétences aux cantons, elle vise à harmoniser des aspects fondamentaux de la scolarité obligatoire (lire l'en-cadré ci-contre, ainsi que les pages 8 et 9).

## Déménager sans être pénalisé

Harmonisation et coopération. Ces deux termes largement plébiscités par le peuple ont agi comme un aiguillon. Pour la Suisse romande, c'était l'occasion de faire aboutir un projet dont on parle depuis le début des années 1970: mettre en place un plan d'études valable de Delémont à Sierre. Comme le souligne Frédéric Wittwer, directeur du projet d'harmonisation scolaire pour le canton de Genève, «lorsqu'un élève déménagera de Bernex au Mont-sur-Lausanne, il ne devra plus être pénalisé par des décalages entre les matières enseignées et les programmes annuels dans les deux cantons.»

Le projet de Plan d'études romand (PER) prévoit que 85% des matières enseignées et les exigences à atteindre soient analogues pour toute la Suisse romande. Précision importante de Frédéric Wittwer: «Il s'agit également de disposer de moyens d'enseignement communs et de promouvoir la diversité des méthodes pédagogiques. Si les contenus enseignés sont fixés dans le PER, la manière de transmettre aux élèves les connaissances et compétences requises demeure du ressort des enseignants et dépend de leurs qualités.»

Le PER organise les contenus et les attentes selon trois entrées. Il y a d'abord cinq domaines de formation: les langues, les mathématiques et les sciences de la nature, les sciences de l'homme et de la société, les arts et, enfin, le corps et le mouvement (dont fait partie l'éducation physique). La deuxième entrée mise sur la «formation générale» et concerne l'éducation à la santé, aux médias, aux citoyennetés, à l'environnement et à l'orientation scolaire et professionnelle. Le dernier volet traite de cinq «capacités transversales», non enseignées en tant que branches, mais qui s'avèrent nécessaires à l'apprentissage de notions complexes. Il s'agira dès lors de favoriser chez les élèves leur capacité à collaborer, à communiquer, à développer un sens critique, une pensée créative et des stratégies d'analyse.

## Les parents apprécient

L'harmonisation scolaire prévoit également une numérotation des années scolaires de 1 à 11 découpées en trois cycles d'enseignement pluriannuels. Le premier comprendra les quatre premières années (cycle élémentaire, soit les actuelles 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> enfantines, ainsi que les actuelles 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> primaires) et le deuxième, les quatre suivantes (cycle moyen, de l'actuelle 3<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> primaire). Enfin, la scolarité obligatoire s'achèvera par les trois années du cycle d'orientation (secondaire 1). ▶

## L'ANGLAIS DÈS LA CINQUIÈME PRIMAIRE

En principe, à partir de 2012, l'anglais sera enseigné dès la 5<sup>e</sup> primaire (future 7<sup>e</sup> année de scolarité obligatoire) comme deuxième langue étrangère. Le concordat HarmoS offre aux cantons la possibilité de choisir l'ordre d'introduction entre l'apprentissage de l'anglais et une langue nationale comme première et deuxième langues étrangères. Cependant, il exige qu'en fin de scolarité obligatoire le niveau de compétences des élèves soit le même dans les deux langues. La convention scolaire romande, quant à elle, prescrit l'enseignement de l'allemand dès la troisième primaire et celui de l'anglais deux ans plus tard.

Dans le but de garantir un enseignement de qualité, «il s'agira de veiller à ce que suffisamment d'enseignants du primaire maîtrisent l'anglais et son enseignement», prévient Frédéric Wittwer, directeur du projet d'harmonisation scolaire pour Genève. Concrètement, les enseignants d'anglais devront être certifiés comme tels. Cas échéant, ils pourront être amenés à dispenser l'enseignement de l'anglais dans d'autres classes que la leur. Ce principe sera également étendu à l'allemand. A ce sujet, Frédéric Wittwer avoue: «Si il y a un aspect sur lequel nous ferons un effort conséquent, c'est bien dans l'apprentissage de l'allemand au primaire.»

A gauche:

**En principe à partir de 2012, l'anglais sera introduit en 5<sup>e</sup> primaire**  
DESSIN: ZEP



## DOSSIER HARMONISATION SCOLAIRE

### EPRUVES INTERCANTONALES

La Convention scolaire romande prévoit l'introduction d'épreuves intercantonales permettant d'évaluer l'ensemble des élèves sur la base de critères communs. Celles-ci pourraient avoir lieu à la fin de chaque cycle d'apprentissage, soit en fin de 2<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires, ainsi qu'au terme de la scolarité obligatoire. Ces tests de références devront se baser sur des standards nationaux de formation, élaborés et validés scientifiquement sous la responsabilité de la Conférence suisse des directeurs de l'instruction publique. Précisons également que les épreuves communes cantonales telles qu'elles existent actuellement seront maintenues et les résultats intégrés dans les moyennes des élèves.

► Ce projet de plan d'études attendu a été soumis à une très large consultation entre fin août et fin novembre 2008. Verdict? Examen globalement réussi avec demande de clarification – afin de rendre le PER également accessible au grand public – et d'amélioration sur certains points. Les associations de parents lui ont réservé un accueil très positif. Elles apprécieront notamment le rôle clarifié et renforcé de la «formation générale». Parmi les enseignants, les généralistes du primaire se montrent plus favorables que les spécialistes du secondaire. «C'est assez logique, commente M. Wittwer. Plus un enseignant est spécialisé dans une branche, moins il a tendance à se reconnaître face à un plan d'études général, craignant que la matière qu'il enseigne ne soit pas assez valorisée. A Genève, les maîtres du domaine des arts, par

exemple, aimeraient un découpage plus strict: cinéma, dessin, théâtre.»

Est-ce à dire que le PER est définitivement sur les bons rails? «Oui, même si la longueur du train, c'est-à-dire la question de la dotation horaire au primaire (lire en pages 8 et 9), et l'attelage des différents wagons sont encore à équilibrer.» Une question n'a pas encore trouvé de réponse définitive: celle des 15% de temps scolaire laissé à la libre appréciation des cantons. «A quoi et comment va-t-on l'employer? A plus de math, de français ou uniquement aux disciplines de formation générale?», interroge Frédéric Wittwer. Les travaux vont être poursuivis sur la base de la consultation dans l'ensemble des cantons et il est prévu que le PER soit appliqué dès 2011. ■

### L'ÉCOLE OBLIGATOIRE DÈS QUATRE ANS

HarmoS stipule que l'école doit être obligatoire pour tous les enfants âgés de quatre ans. Elle durera donc onze ans. Si pour certains cantons, cela implique une adaptation importante, à Genève, le changement devrait se faire en douceur. En effet, 95% des petits Genevois fréquentent déjà la 1<sup>re</sup> enfantine et 97% la 2<sup>e</sup>. Seule modification de taille, la

question de la «dispense simple». Jusqu'à présent, un enfant pouvait intégrer la 1<sup>re</sup> enfantine à partir du moment où il fêtait son quatrième anniversaire avant le 1<sup>er</sup> novembre.

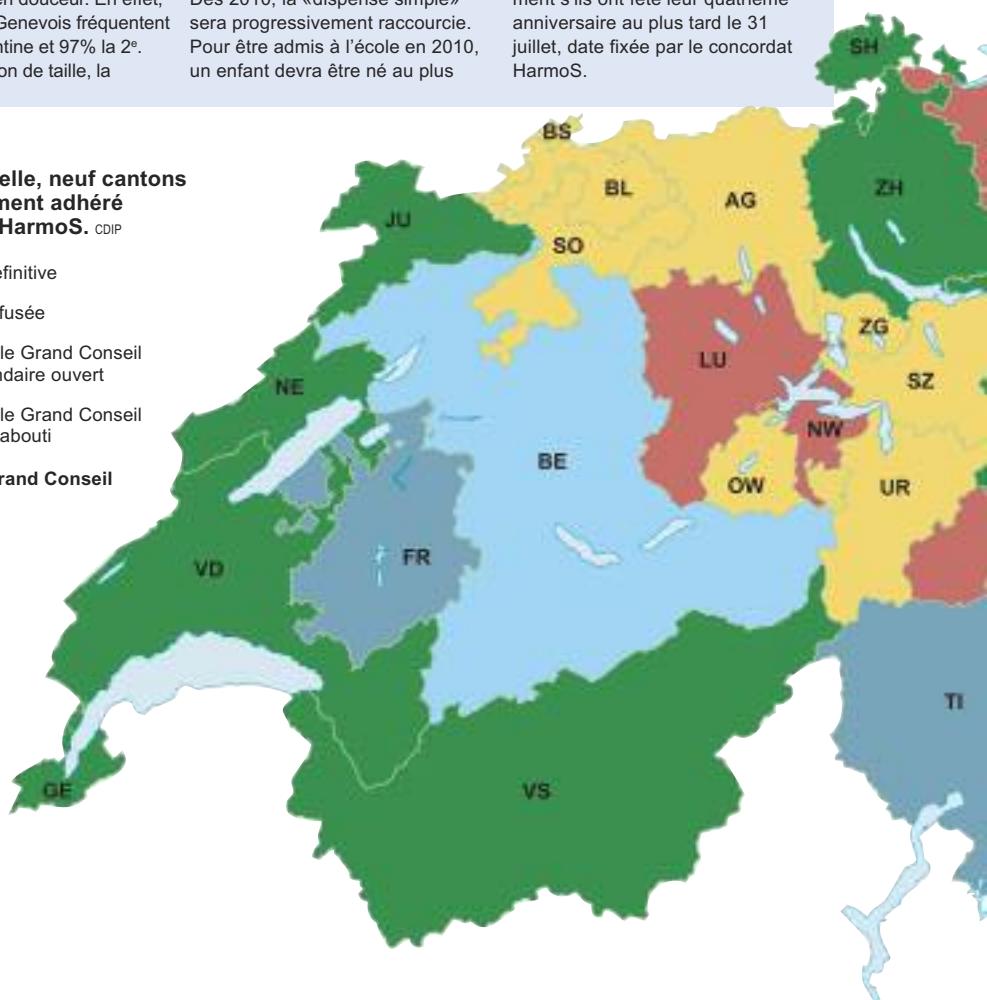
Dès 2010, la «dispense simple» sera progressivement raccourcie. Pour être admis à l'école en 2010, un enfant devra être né au plus

tard le 30 septembre 2006. Pour y accéder en 2011, il devra avoir vu le jour avant le 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Enfin, à partir de 2012, les enfants pourront entrer à l'école uniquement s'ils ont fêté leur quatrième anniversaire au plus tard le 31 juillet, date fixée par le concordat HarmoS.

**A l'heure actuelle, neuf cantons ont définitivement adhéré au concordat HarmoS. CDIP**

- Adhésion définitive
- Adhésion refusée
- Ratifiée par le Grand Conseil délai référendaire ouvert
- Ratifiée par le Grand Conseil référendum abouti
- Débat au Grand Conseil**
- en 2009
- dès 2010

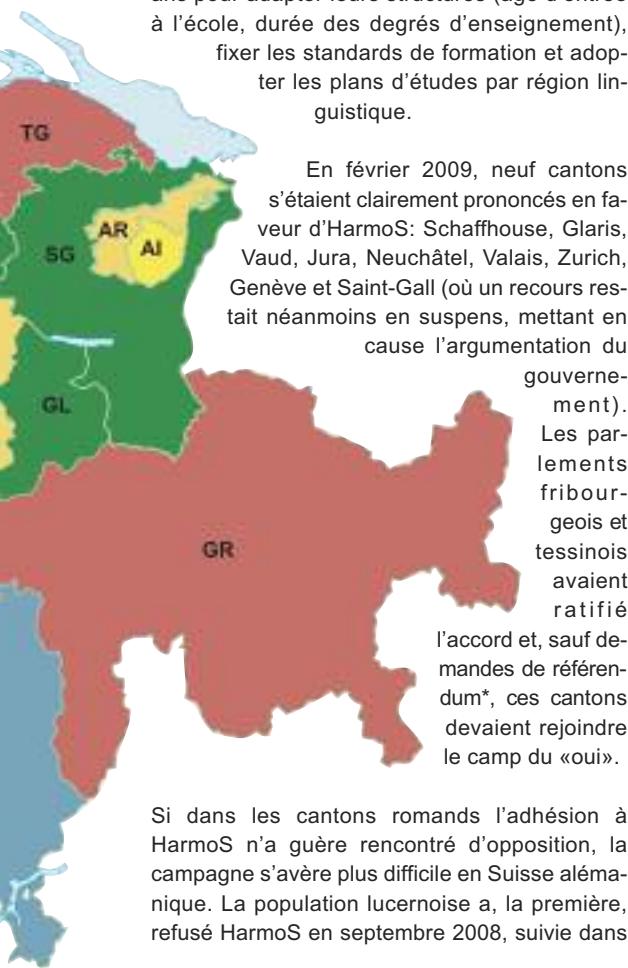




# LE TRAVAIL DE TOUT UN PAYS

Dans les cantons romands l'adhésion à HarmoS n'a guère rencontré d'opposition. La campagne s'avère plus difficile en Suisse alémanique.

PAR JEAN-NOËL TALLAGNON



En février 2009, neuf cantons s'étaient clairement prononcés en faveur d'HarmoS: Schaffhouse, Glaris, Vaud, Jura, Neuchâtel, Valais, Zurich, Genève et Saint-Gall (où un recours restait néanmoins en suspens, mettant en cause l'argumentation du

gouvernement). Les parlementaires fribourgeois et tessinois avaient ratifié

l'accord et, sauf demandes de référendum\*, ces cantons devaient rejoindre le camp du «oui».

Si dans les cantons romands l'adhésion à HarmoS n'a guère rencontré d'opposition, la campagne s'avère plus difficile en Suisse alémanique. La population lucernoise a, la première, refusé HarmoS en septembre 2008, suivie dans

sa décision par celle des Grisons, de Thurgovie et de Nidwald. Dans le même mouvement, un référendum a été déposé à Berne. Le vote est prévu en septembre prochain.

## En vertu de la Constitution

Les cantons qui rejettent HarmoS doivent proposer une autre solution. Aucun ne peut échapper à l'effort d'harmonisation de l'instruction publique au niveau suisse, «concernant la scolarité obligatoire, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre ainsi que la reconnaissance des diplômes». La Constitution fédérale – et plus précisément son article 62, alinéa 4 – les oblige à cet effort suite à la décision de 85% du peuple suisse le 21 mai 2006.

«Le précédent concordat scolaire datait de 1970. Et les dernières ratifications n'ont été obtenues qu'en 1986. Une partie de la population refusait que la rentrée scolaire soit fixée entre la mi-août et la mi-octobre dans toute la Suisse», relève Olivier Maradan, secrétaire général adjoint à la CDIP. En une génération, les points de vue ont évolué. Les plus récalcitrants ont finalement accepté la solution commune la plus simple. C'est-à-dire celle qui, comme HarmoS, avait le mérite d'exister.

Avec une dizaine d'adhésions dès ce printemps, HarmoS confirme d'emblée sa solidité. D'ores et déjà, les cantons romands et des «poids lourds» alémaniques comme Zurich, Saint-Gall et Schaffhouse vont pouvoir commencer à ancrer le concordat dans la réalité des élèves, des parents, des enseignantes et des enseignants. ■

\*Au moment de la rédaction de cet article, aucun référendum n'avait été déposé dans ces deux cantons. Pour en savoir plus: [www.ge.ch/dip](http://www.ge.ch/dip)



# COMMENT AMÉNAGER LE TEMPS SCOLAIRE?

## TROIS SCÉNARIOS POUR UN CHANGEMENT

Pour répondre aux exigences posées par l'harmonisation scolaire, le temps passé par les élèves du primaire à l'école doit augmenter et passer de 28 à 32 périodes hebdomadaires de 45 minutes. Le Département de l'instruction publique a élaboré trois scénarios de base:

- 4,5 jours (comme les autres cantons romands et le cycle d'orientation genevois), soit avec l'école le mercredi matin;
- 5 jours du lundi au vendredi en horaire continu, soit de 8h à 14h30, avec une courte pause à midi;
- 4 jours d'école, soit les lundis, mardis, jeudis et vendredis, avec des journées se terminant aux environs de 17h, contre 16h actuellement.

Après une enquête menée auprès des familles, une large concertation des partenaires de l'école est lancée.

Pour répondre aux exigences posées par l'harmonisation scolaire, Genève doit augmenter, dès 2011, les heures dans l'enseignement primaire. Comme l'école rythme la vie des élèves et des familles, la question de l'aménagement du temps scolaire nécessite un véritable travail de concertation. PAR MARCO GREGORI

DÈS 2011, LE TEMPS SCOLAIRE au primaire genevois sera augmenté et passera de 28 à 32 périodes de 45 minutes par semaine. Cette décision prend en compte les exigences liées aux standards suisses de formation et le futur plan d'études romand qui prévoit notamment l'introduction de l'anglais. En effet, Genève est le canton qui offre actuellement la dotation horaire la plus basse avec celui de Neuchâtel, lequel s'apprête également à la revoir à la hausse. De plus, notre canton est le seul à organiser l'enseignement hebdomadaire au primaire sur quatre jours. Fort de ce constat et des résultats obtenus lors des enquêtes internationales qui visent à tester les compétences des élèves, le Conseil d'Etat – avec l'approbation du Grand Conseil – en ratifiant la loi d'adhésion au concordat HarmoS et à la convention scolaire romande, le 18 février dernier, a soutenu le principe d'une augmentation du temps scolaire pour les élèves du primaire.

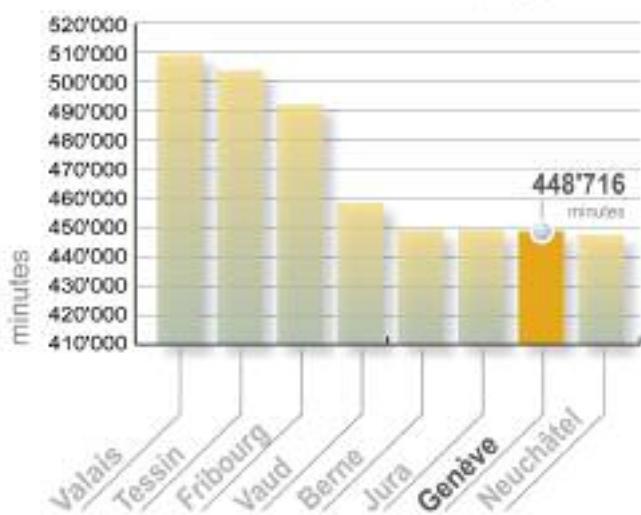
Toutefois, les modalités restent encore à définir. Comment concilier les attentes de l'école, des familles, de la société sur le plan de l'emploi du temps? La question est au centre de la vaste concertation lancée par le conseiller d'Etat Charles Beer, en charge du Département de l'instruction publique (DIP), qui se terminera au printemps 2010. Dans cette perspective, le Service de la recherche en éducation a été mandaté pour mener une enquête d'opinions auprès des parents d'élèves. Les résultats de ce sondage (lire l'article en page suivante) marquent une première étape dans le processus en cours.

Le plan d'action élaboré par le DIP comprend aussi la nomination d'une commission consultative «HarmoS et horaire scolaire». Celle-ci est sur le point de se mettre en place et sera composée de tous les partenaires institutionnels de l'école: associations de parents et d'enseignants, fédérations sportives et groupements culturels, Fondation pour l'animation socioculturelle, services du DIP, etc.

### Un enjeu majeur

Pour aménager le temps scolaire et atteindre les 32 périodes hebdomadaires requises, le DIP a mis en avant trois scénarios de base: 4,5 jours (comme les autres cantons romands et le cycle d'orientation genevois); 5 jours en horaire continu, soit de 8h à 14h30; 4 jours avec des journées d'école se terminant aux environs de 17h, contre 16h actuellement.

Temps consacré à l'enseignement durant les degrés 1 à 9  
Source : l'Institut de recherche et de documentation pédagogique





## DOSSIER HARMONISATION SCOLAIRE



*Photo ci-contre:  
L'augmentation de la dotation  
horaire tiendra compte  
du bien-être des élèves.  
PHOTO: J.-P. MORIER*

La décision prise au terme de la phase d'étude et de concertation sera d'importance. En effet, l'augmentation de l'horaire scolaire représente un enjeu majeur pour Genève. Elle permettra aux élèves genevois de partir sur les mêmes bases que leurs camarades des autres cantons. En outre, le type de répartition choisi peut engendrer des conséquences non négligeables. Par exemple, l'aménagement du temps scolaire sur

4 jours aboutit à des journées très lourdes qui risquent de prétérer en premier lieu les élèves ayant déjà des difficultés à l'école. Il s'agit donc de mener une réflexion sur le temps scolaire dans sa globalité, non seulement en le conciliant à l'offre parascolaire et aux temps de travail, mais aussi, et surtout, en tenant compte des conditions favorables au bien-être et à l'instruction des enfants. ■

### Les parents au cœur de la concertation

La première étape devant mener à la prise de décision concernant l'augmentation de la dotation horaire a été confiée au Service de la recherche en éducation (SRED). Mission: réaliser une enquête auprès d'un échantillon représentatif de parents, afin de connaître leurs pratiques, leurs difficultés et leurs habitudes dans l'organisation du temps scolaire et extrascolaire. Le SRED a rendu public, au début du mois de mars, un premier volet de son enquête. De prime abord, le choix est net: 63% des 1516 parents sondés souhaitent que leurs enfants puissent conserver le mercredi de congé. Une tendance à mettre en parallèle avec le fait que 84% des familles ont au moins un parent disponible le mercredi. Toutefois, lorsque l'on demande aux parents favo-

rables au maintien de l'école sur quatre jours de choisir entre une période supplémentaire en fin de journée les lundis, mardis, jeudis et vendredis (pour terminer l'école vers 17h au lieu de 16h) ou réduire la pause de midi (actuellement de 11h30 à 13h30), c'est du 50-50.

Autre option, l'horaire continu. Face à un modèle comprenant des périodes d'enseignement de 8h à 14h30, sur cinq jours, avec une courte pause à midi et un d'accueil parascolaire facultatif jusqu'à 18h, 32% des parents y adhèrent, alors que 59% maintiennent leur premier choix (semaine de quatre jours ou de quatre jours et demi). A noter toutefois que les parents ayant préféré initialement l'ajout du mercredi matin sont plus enclins à choisir l'horaire continu

que les parents favorables à la semaine de quatre jours.

En l'état, il est donc prématué de tirer des conclusions sur la base de ce premier volet de l'enquête. Le SRED va d'ailleurs poursuivre son travail. Il s'agit notamment d'en savoir davantage sur les familles ayant des difficultés avec l'horaire scolaire compte tenu de leurs caractéristiques. Tout comme sur l'influence de l'organisation du temps extrascolaire des familles sur leurs préférences à l'égard de modèles d'horaire scolaire. D'autres thèmes abordés avec les parents seront également traités, comme les cours et activités suivis dans la semaine et le mercredi, la place des devoirs et le type de fréquentation (mi-temps/plein temps) pour les petits en 1<sup>ère</sup> enfantine. MGI



# TOUS LES ENFANTS SERONT D'ABORD DES ÉLÈVES

Le canton de Genève s'est doté d'une loi qui encourage l'intégration des enfants à besoins particuliers dans les écoles. PAR FRÉDÉRIC RICHARD

## GENÈVE CAPITALE DE L'INCLUSION

En novembre 2008, Genève a accueilli les ministres de l'éducation, chefs de délégation et délégués de 153 Etats lors de la 48<sup>e</sup> session de la Conférence internationale de l'éducation, placée sous l'égide de l'UNESCO. Durant quatre jours, Charles Beer – représentant du pays hôte et conseiller d'Etat en charge de l'instruction publique pour le canton de Genève – et ses collègues ont participé à des débats et conférences sur le thème de «L'éducation pour l'inclusion: la voie de l'avenir». A l'issue de cette conférence, une série de 24 conclusions et recommandations a été adoptée. Celles-ci réaffirment, notamment, le droit à l'éducation pour chaque personne, y compris pour celles et ceux qui sont marginalisé-e-s ou exclu-e-s du système. Qu'il s'agisse, notamment, de handicapés, d'enfants des rues ou d'orphelins.

Pour plus d'informations:  
[www.ibe.unesco.org](http://www.ibe.unesco.org)

A PARTIR DE 2011, tous les cantons devront accueillir les enfants handicapés ou à besoins éducatifs particuliers au sein de l'école ordinaire dès l'âge de 4 ans. De Genève à Zurich, ces enfants et adolescent-e-s (jusqu'à 20 ans) seront prioritairement considérés comme des élèves devant être intégrés – à temps partiel ou à temps plein – dans l'école ordinaire, avant d'envisager un placement en institution. Non sans bénéficié, au besoin, du soutien d'éducateur-trice-s, de logopédistes ou de psychomotricien-ne-s pour leur assurer une prise en charge adéquate.

Inclure, plutôt qu'intégrer, les enfants et adolescents handicapés ou à besoins éducatifs particuliers dans le système scolaire ordinaire: la différence dépasse largement le cadre de la sémantique. «C'est un changement positif et radical. Il va permettre de lever des obstacles aux apprentissages de ces élèves», estime Pierre-Yves Jornod. Pour le responsable de ces élèves au Service de la scolarité du cycle d'orientation, plusieurs points restent encore à définir: la formation et l'accompagnement des enseignant-e-s, la présence – à certains moments – de spécialistes (logopédiste, etc.) aux côtés du titulaire de classe ou les explications et l'accompagnement à fournir aux autres élèves.

### Transfert de compétences

C'est actuellement l'une des tâches qui occupent les cantons. Dans moins de deux ans, ils devront proposer une offre de base complète en matière de pédagogie spécialisée. Car, depuis janvier 2008, l'entièr responsabilité de ce domaine incombe aux cantons, depuis que Berne – précisément l'Assurance-invalidité (AI) – ne prend plus en charge les aspects formel, juridique et financier relatifs à la scolarisation spéciale des enfants et des jeunes, ainsi que les mesures de pédagogie spécialisée. Une conséquence directe de la réforme de la péréquation financière et de

la répartition des tâches entre Confédération et cantons acceptée par le peuple en 2004.

Une phase transitoire, approuvée par le Parlement fédéral, permet actuellement le maintien des mesures en place pour les bénéficiaires de l'AI tout en accordant un délai aux cantons pour adapter leur organisation. A Genève, le Grand Conseil a voté, à l'automne 2008, une loi pour favoriser l'intégration des enfants et jeunes handicapés ou à besoins éducatifs particuliers. Les députés ont décidé l'octroi de prestations de pédagogie spécialisée, telles que la logopédie ou la psychomotricité. Cette loi s'inscrit totalement dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, adopté par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique.

### Expérience d'un projet-pilote

Aujourd'hui, certains cantons possèdent déjà une expérience en matière d'intégration. Pour faciliter la mise en œuvre de cette nouvelle politique d'éducation inclusive, Genève pourra ainsi s'appuyer sur un projet-pilote que le DIP a mis en place en 2004 au Cycle d'orientation de Bois-Caran. Depuis cinq ans, cet établissement de Collonge-Bellerive scolarise des élèves à besoins éducatifs particuliers dans plusieurs de ses classes ordinaires. Cette année, six élèves – trois filles et autant de garçons – présentant un retard dans leur développement (difficultés d'apprentissage et d'intégration sociale, notamment) suivent, en fonction de leurs aptitudes respectives, divers cours sous la responsabilité de l'enseignant titulaire. Avec succès, selon le directeur du Cycle Jean Lathion: «Il y a une forme d'invisibilité heureuse qui témoigne tout simplement d'un fonctionnement naturel, sans à-coup. C'est le signe que tous les élèves trouvent leur place.»



PHOTO: F. FILLIETAZ

Jasmine participe à la confection d'un dessert aux poires lors du cours d'alimentation.

Agée de 15 ans, Jasmine est l'une de ces trois adolescentes qui fréquentent Bois-Caran. Cette élève trisomique est intégrée cette année dans une classe de 9<sup>e</sup> pour un cours d'alimentation (2 x 45 minutes) et dans une autre de 8<sup>e</sup> pour un cours d'arts visuels (2 x 45 minutes). Le reste de sa prise en charge a lieu au Centre médico-pédagogique du Lac. Par ailleurs, elle suit une thérapie chez une logopédiste indépendante, deux fois par semaine, depuis de nombreuses années.

«Au cycle, on travaille plus; c'est plus professionnel, plus sérieux. Etre au cycle, c'est déjà être grande», témoigne Jasmine avec ses mots et une certaine fierté. Privilégiée, cette adolescente a toujours pu bénéficier d'une intégration partielle dans son cursus. Depuis la crèche jusqu'à l'école primaire ordinaire, qu'elle a fréquentée à mi-temps. «Nous n'avons jamais espéré que Jasmine suive le même parcours que les autres élèves. Parce qu'elle ressent notamment une plus grande fatigue dans l'enseignement ordinaire, où le rythme est plus soutenu. Nous souhaitions simplement qu'elle soit incluse, et non pas exclue», témoignent ses parents.

#### Un enrichissement pour tous

Au-delà des rares moqueries qu'elle a parfois dû affronter, de la honte qu'elle a ressentie en certaines circonstances devant ses camarades, Jasmine tire un bilan positif de ces années d'intégration, plus particulièrement à Bois-Caran. «Cela va m'aider à trouver un meilleur métier. Cela me donne aussi confiance!» Son accompagnement par un éducateur spécialisé, dans les premières phases d'intégration au primaire comme au cycle d'orientation, a permis de la rassurer, tout en informant ses camarades et professeurs sur la nature de son handicap.

Avec le recul, ses parents se félicitent que leur fille – au caractère bien affirmé – ait réussi à s'adapter à deux milieux différents, à démontrer une certaine flexibilité, sans compter les connaissances qu'elle a pu acquérir. «Jasmine possède une approche plus complète de la réalité qui l'entoure. Elle n'a pas vécu uniquement en vase clos. Ce qui lui permettra d'appréhender l'avenir avec moins de crainte», espère son père. Pour Pierre-Yves Jornod, «les bénéfices d'une telle expérience ne se limitent pas aux seuls élèves handicapés. Elle aboutit à un enrichissement pour tous ceux qui les côtoient». ■

#### GENÈVE À L'AVANT-GARDE DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

L'enseignement spécialisé fait l'objet de toutes les attentions de la part du DIP, qui a été confronté lors de la rentrée scolaire de 2008 à une forte augmentation d'enfants devant bénéficier d'une prise en charge spécialisée, notamment en institution. Des mesures urgentes ont été prises, en plus de l'ouverture régulière de nouvelles places prévues chaque année. Début 2008, le DIP a entrepris de réorganiser cet enseignement, et tout particulièrement les liens qu'il entretient avec l'enseignement primaire et le cycle d'orientation. Un audit portant sur les conditions de passage entre l'enseignement ordinaire et l'enseignement spécialisé est venu appuyer ce dispositif quelques mois plus tard. Les conclusions de ces deux évaluations s'inscrivent dans la politique dite «inclusive» confirmée lors de la Conférence internationale de l'éducation (lire l'encadré en page 10). Malgré les difficultés rencontrées lors de la rentrée scolaire précédente, le canton de Genève est particulièrement bien armé pour affronter ces défis. Notamment parce qu'il peut compter sur l'expérience du Service médico-pédagogique. Fondé il y a un siècle, ce service – envoyé par bien d'autres cantons – a toujours favorisé la collaboration entre médecins, psychologues, assistants sociaux, etc. et enseignants.

SANTÉ

# «ZIZI SEXUEL, L'EXPO!» À PALEXPO

Après Paris, Genève accueille l'exposition adaptée du «Guide du zizi sexuel», le célèbre livre de Zep et Hélène Bruller. PAR FRÉDÉRIC RICHARD

COMMENT PARLER D'AMOUR et de sexualité à des préadolescent-e-s? Plus d'un parent y a déjà renoncé mais c'est pourtant le tour de force réussi par l'exposition «Zizi sexuel, l'expo!» – adaptée du livre «Le guide du zizi sexuel» de Zep et Hélène Bruller – à découvrir jusqu'au 28 juin à Palexpo (lire l'encadré). En mettant en scène le sexe sans tabou, sans provocation ni voyeurisme, cette exposition – qui a vu le jour à Genève à l'initiative de la Fondation Hans Wilsdorf – permettra aux écoliers genevois et d'ailleurs de mieux comprendre l'amour et la sexualité, tout en s'imprégnant également de valeurs citoyennes comme le respect, le consentement mutuel et la tolérance.

Invités par le Département de l'instruction publique, les élèves des classes de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires, ainsi que de 7<sup>e</sup> année du cycle d'orientation – sous réserve de l'accord de leur parents, comme cela est traditionnellement le cas pour toute activité avec des mineurs – retrouveront tout au long de cette exposition les deux héros du «Guide du zizi sexuel»: Titeuf, ce garçon à la mèche blonde à la fois railleur et timide, et Nadia, dont il est follement amoureux. Au fil de leur visite, ils découvriront le sentiment amoureux dans «Les chambres de Nadia et Titeuf», la puberté dans «La salle de bains», comment faire l'amour dans «Le jardin secret», comment se fabriquent les bébés dans «La salle de classe» avant de finir dans «La rue», pour apprendre à y reconnaître les dangers. Le tout sur un ton ludique et décalé, destiné à décomplexer les préadolescent-e-s face à un sujet parfois sensible qui les interpelle, quand bien même l'exposition reste sur le fond très sérieuse.

## «Amouromètre» et «essoreuse à langues»

Ce ton ludique et décalé se traduit notamment par une série d'objets que les visiteurs pourront manipuler au fil de leur visite: «l'amouromètre» – un gros cœur qui mesure votre taux d'amour lorsque vous le serrez –, «l'essoreuse à langues» – pour s'exercer

au «french kiss» à travers deux marionnettes à actionner –, ou encore le «pubertomatic» – un engin permettant de se voir à l'âge de la puberté. Sans oublier la machine à déclarations d'amour – pour déclarer sa flamme – ou le rallye de spermatoïdes et la course à l'ovule!

Conçue par des spécialistes de l'enfance, de l'adolescence et de la sexualité ainsi que par des enfants – ils ont notamment testé les messages et manipulations – l'exposition «Zizi sexuel, l'expo!» a attiré plus de 360'000 visiteurs (dont 50% d'adultes!) à la Cité des Sciences de Paris en l'espace de quinze mois. Un succès supplémentaire pour Zep et Hélène Bruller, dont «Le guide du Zizi sexuel» a déjà été traduit en dix langues et vendu à près d'un million et demi d'exemplaires dans le monde. Sans compter que leur ouvrage aura aussi permis à des milliers de préadolescent-e-s de parler de sexualité avec humour et délicatesse non sans s'identifier à Titeuf ou à Nadia... ▶

## L'EXPO EN BREF

**Titre:** «Zizi sexuel, l'expo!».  
**Où:** Geneva Palexpo, rte François Peyrot 30, 1218 Grand-Saconnex.  
**Quand:** 2 avril au 28 juin, du lundi au dimanche, de 8h30 à 18h00.  
**Combien:** entrée gratuite jusqu'à 16 ans; étudiants/AVS: 8.-; dès 16 ans: 12.-  
**Réservations:** obligatoires pour les groupes au 079 768 69 70.

**En savoir plus:**  
[www.zizisexuel.ch](http://www.zizisexuel.ch)

*Photo ci-dessous:*  
**«L'essoreuse à langues» permet de s'exercer au «french kiss» à travers deux marionnettes à actionner.**  
PHOTO: J.-P. ATAL/Cité des Sciences Paris



## SANTÉ

# UNE MANIÈRE POSITIVE D'ABORDER LA SEXUALITÉ



PHOTO: F. FILIETTAZ

**Selon Jean-Dominique Lormand, «la visite de l'exposition peut favoriser le dialogue entre l'enfant et ses parents».**

## HISTOIRE DE LA VIE À L'ÉCOLE

Le Service de santé de la jeunesse (SSJ) dispense des cours d'éducation sexuelle à l'école depuis 1965. Confisés à des éducateur-trice-s pour la santé, ils sont destinés aux élèves des classes de 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires ainsi que de 8<sup>e</sup> année du cycle d'orientation. De l'école primaire au cycle d'orientation, l'histoire de la vie est abordée par étapes à travers plusieurs chapitres: la notion d'intimité et de respect de soi et des autres, le renforcement de l'estime de soi, la notion de plaisir partagé, les relations garçons-filles, la connaissance et la maîtrise des comportements à risque (prévention des infections sexuellement transmissibles et du SIDA, prévention des grossesses précoces et non désirées, etc.). Avec pour objectifs de promouvoir la santé des élèves, la protéger et prévenir les atteintes qui peuvent la mettre en danger.

Pour plus d'informations:  
[www.ge.ch/ssj](http://www.ge.ch/ssj)

**Pour le Dr Jean-Dominique Lormand, directeur du Service de santé de la jeunesse (SSJ), l'exposition du «Zizi sexuel» peut appuyer le message des éducateur-trice-s pour la santé.** PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC RICHARD

**Pourquoi est-il aujourd'hui si difficile, pour les adultes, de parler de sexualité à des préadolescent-e-s?**

Parce que les jeunes, contrairement aux générations précédentes, vivent dans un environnement très «sexualisé» où l'accès aux images est facilité par internet ou le téléphone portable. Ils ont presque tous déjà entendu parler et parfois vu des pratiques sexuelles plus ou moins admises. Mais ils ont de la peine à identifier les limites du normal dans ce domaine. Pour les adultes, le défi est de répondre à leurs questions intimes – sans les dramatiser, ni les banaliser – qui ne sont guère différentes de celles des générations précédentes.

**Dans ce contexte, quel est l'intérêt pour un élève de visiter l'exposition du «Zizi sexuel»?**

J'y vois une continuité et une complémentarité avec les cours dispensés dans les écoles par les éducateurs et éducatrices pour la santé du Service de santé de la jeunesse, dont l'objectif principal consiste à transmettre une approche positive ainsi qu'une réflexion personnelle et critique sur la sexualité. La visite de l'exposition peut même favoriser le dialogue entre l'enfant et ses parents sur ce thème.

**Son contenu est donc en phase avec l'enseignement dispensé par les éducateurs et éducatrices pour la santé?**

Absolument. Les différents messages que nous délivrons aux élèves lors des cours d'éducation sexuelle (lire l'encadré ci-contre) sont aussi évoqués positivement dans cette exposition. Celle-ci se caractérise par une approche de la sexualité ludique et interactive, tout en dédramatisant certains sujets. Les éducateurs et éducatrices pour la santé pourront aborder en classe certains aspects de l'exposition dès la prochaine rentrée scolaire.

**N'y a-t-il pas un danger de rendre réducteur tout ce qui est en relation avec l'amour et la sexualité à travers le ton qu'elle adopte?**

DESSIN: ZEP



L'exposition «Zizi sexuel» permet également d'aborder des questions liées à la reproduction...

L'utilisation du personnage de Titeuf, auquel les enfants s'identifient, va au contraire permettre de simplifier la compréhension de ce thème. Le dessin permet à l'imagination de l'enfant de se mettre en marche. La pornographie sur internet est bien plus réductrice!

**Ne risque-t-on pas de heurter la sensibilité de certains élèves?**

Certaines images du «Guide du zizi sexuel» peuvent paraître crues au premier coup d'œil. J'y vois aussi beaucoup d'ironie et de tendresse. Si un élève devait être choqué, cela cacherait vraisemblablement d'autres problèmes en amont! Au besoin, les enseignant-e-s pourront, comme d'habitude, contacter le Service de santé de la jeunesse. Les parents devront donner leur accord pour cette visite.

**Pourquoi n'inviter que des élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> primaires, ainsi que de 7<sup>e</sup> du cycle d'orientation?**

Avant la 5<sup>e</sup> primaire, cela me semble prématué car certains thèmes n'ont pas encore été abordés dans nos cours. Au-delà de la 7<sup>e</sup> année, c'est le contraire. ■

# LE RIRE POUR MIEUX COMPRENDRE LA SEXUALITÉ

Avec «Zizi sexuel, l'expo!», Hélène Bruller et Zep utilisent l'humour pour rassurer les jeunes sur les questions d'ordre sexuel.

PROPOS RECUEILLIS PAR FRÉDÉRIC RICHARD

## Quels souvenirs conservez-vous des cours d'éducation sexuelle à l'école?

**Hélène Bruller:** Le souvenir de cours complexes et ennuyeux! Je me rappelle avoir vu un film sur un accouchement, avec certaines images crues, sans que l'on nous parle de la conception de l'enfant. Après coup, on n'avait plus envie d'enfanter...

**Zep:** Beaucoup d'embarras. Personne n'osait poser des questions en classe alors que la curiosité est un excellent défaut! Aujourd'hui, les jeunes discutent pourtant de sexualité dans le préau...

## Le livre et l'exposition corrigent-ils cette image?

**H.B.:** Les cours d'éducation sexuelle sont essentiels, mais ils sont en décalage avec la réalité. A 11-12 ans, on a des inquiétudes et des peurs: on veut savoir comment on embrasse, pourquoi le cœur bat si vite lorsque l'on est amoureux, etc. Après avoir obtenu des réponses à ces questions, on peut ensuite s'intéresser à une approche plus pédagogique. **Z.:** Nous avons voulu écrire un guide qui donne des réponses, une espèce de manuel des «Castors Juniors». Parce que nous avons éprouvé certaines frustrations de ne pas toujours obtenir ces réponses lorsque nous étions plus jeunes!



PHOTO: O. BRUN

## Il y a donc une complémentarité entre les cours, le guide et l'exposition?

**H.B.:** Je connais des éducateurs pour la santé qui utilisent «Le guide du zizi sexuel» comme base de travail! Il permet de capter l'attention des élèves, de créer une complicité avec l'adulte. Des parents n'osent pas parler de sexualité avec leur enfant. Mais ils lisent ensemble le guide!

**Z.:** Les cours d'éducation sexuelle permettent d'approfondir le sujet, de répondre à des questions plus complexes. Sans toutefois faire disparaître une certaine gêne pour les élèves. Le guide et l'expo sont des «déclencheurs» de dialogues entre les enfants et les adultes. Les cours sont complémentaires aux discussions de préaux.

## L'exposition peut-elle donner aux préadolescent-e-s des valeurs et des repères en matière de sexualité?

**H.B.:** S'ils traversent l'expo en s'amusant, on peut espérer que ces préados aborderont la sexualité en la dédramatisant, même s'il existe des sujets graves, comme le sida. La sexualité est souvent considérée comme un sujet tabou, comme quelque chose de mal. Or le secret parental lié à la sexualité est aussi essentiel que l'information sur le plaisir sexuel!

**Z.:** Le rire est une forme de passage nécessaire à la compréhension de la sexualité. On peut apprendre certaines choses en s'amusant. L'exposition est conçue comme un jeu, comme un immense Luna Park. Du coup, elle contribue à rassurer les enfants face à leurs inquiétudes.

## Après Paris, Genève constitue la deuxième étape de l'exposition. Quel sentiment éprouvez-vous?

**Z.:** Assurément de la fierté pour quelqu'un qui est né à Genève. C'est inespéré! Nous allons pouvoir la partager avec des amis qui n'ont pas pu se rendre à Paris, avant qu'elle ne parte en Chine.

**H.B.:** Elle est encore meilleure qu'à Paris. C'est une Française d'origine qui vous le dit (*rires*)! ■

## JARDIN SECRET ET EXCLUSIVITÉ

Parce que la sexualité relève de l'intimité de chaque personne, une partie de l'exposition sera réservée exclusivement aux enfants! Toute la famille pourra en revanche visiter une salle où seront notamment exposées des planches tirées des albums des bandes dessinées de Titeuf. Car si l'exposition tire bien son origine du livre «Le guide du zizi sexuel», toutes les peurs et les interrogations liées à la sexualité qui sont évoquées dans le guide figureraient déjà sous la plume de Zep, dans les albums de Titeuf. Une exclusivité réalisée par Hélène Bruller, que seule Genève pourra offrir à ses visiteurs!

# LA FASE S'OUVRE À DE NOUVELLES MISSIONS

## NOUVELLE ORGANISATION

Le 5 décembre dernier, le Grand Conseil a approuvé à la quasi unanimité une nouvelle loi modifiant la gouvernance de la FASe.

Désormais, Etat et communes sont majoritaires au sein du Conseil de fondation. Le partenariat entre les autorités cantonales et communales et les bénévoles des associations et les salariés demeure donc au sein du Conseil. Historiquement, les centres de loisirs définissaient eux-mêmes leurs engagements en fonction d'une loi générale. Le changement proposé pour réorganiser le service public doit permettre à l'Etat et aux communes d'agir en véritable concertation avec la FASe et les centres.

*Photo ci-contre:*  
Les nouvelles missions confiées aux maisons de quartier s'inscrivent dans le dispositif qui combat les inégalités au sein de la population.

Parallèlement à ses missions traditionnelles, la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe) est désormais au centre du dispositif de prévention en faveur des jeunes des milieux défavorisés. PAR MARCO GREGORI

PHOTO: J.-P. DI SILVESTRO



DAVANTAGE DE MOYENS pour une palette d'actions élargie. A la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), 2009 marque le début d'une nouvelle ère. Nourrie de 50 ans d'expériences de ses maisons de quartiers, centres de loisirs et Jardins Robinson, la FASe organise des camps et des journées aérées durant les vacances, un accueil libre et autres activités pour les enfants, les jeunes et toute la population. Grâce à tout un réseau de bénévoles, de par son action de prévention, son engagement sur le terrain, la FASe favorise le renforcement du tissu social, la rencontre et l'échange. En créant notamment une véritable vie associative dans les quartiers. Et c'est précisément parce que la qualité de son travail est reconnue que l'Etat de Genève lui a attribué quatre nouvelles missions.

Un contrat de prestations relie la FASe à l'Etat de Genève pour les années 2009 à 2011. Que dit-il? D'abord que la subvention cantonale annuelle est fixée à 20,33 millions de francs, soit 1,5 million de plus qu'auparavant. Ensuite que la FASe devra désormais proposer des actions en lien avec le nouveau type d'assistance éducative, le soutien aux jeunes en rupture, le Réseau d'enseignement prioritaire (REP) et la modification des horaires scolaires. La montée des inégalités ainsi que les changements législatifs au niveau fédéral et cantonal nécessitent en effet la mise sur pied de structures mieux adaptées aux nouvelles réalités sociales. Maître-mot du nouveau dispositif? Coordination avec l'ensemble des services et secteurs concernés.

## ► Agir sur l'environnement familial

En témoignent les mesures prévues dans le cadre du nouveau droit pénal des mineurs. Ce dernier prévoit désormais que les mineurs ayant commis des délits et leur famille puissent bénéficier d'une assistance personnelle. Le DIP et le pouvoir judiciaire ont confié ce mandat à la FASe. Les éducatrices et éducateurs devront aider le mineur, par des prises en charges courtes et intensives, à retrouver une vie sociale, scolaire ou professionnelle, en agissant sur son environnement familial. Pour ce faire, une unité d'éducatrices et d'éducateurs spécialisés intégrera la FASe. Cette action ciblée sera réalisée uniquement dans un cadre pénal et en complément du travail du Service de protection des mineurs de l'Office de la jeunesse (lire l'encadré).

## Renforcer les liens sociaux

Acteur central en matière de prévention, la FASe ne focalisera pas son action uniquement sur les jeunes ayant commis des délits. Elle est en effet appelée à devenir la clé de voûte du dispositif cantonal d'aide à l'insertion des jeunes en rupture de formation. D'un côté, elle devra assurer la coordination et l'évaluation des différentes actions entreprises au niveau des diverses institutions. De l'autre, elle devra repérer les jeunes en rupture de formation ou d'emploi – ou risquant de l'être –, leur

proposer des mesures de réinsertion et les appuyer dans leurs démarches auprès des institutions cantonales ou communales actives dans ce domaine, et maintenir des liens avec eux.

Et puisque l'on évoque la nécessité de renforcer les liens sociaux, soulignons que la FASe interviendra également dans le cadre des établissements du Réseau d'enseignement prioritaire (REP). Objectif: répondre à la détérioration de la mixité sociale dans les quartiers. Elle devra ainsi, en collaborant avec les établissements scolaires du REP, favoriser l'intégration des familles allophones dans le respect de leur culture d'origine, en facilitant la relation école-parents et en renforçant les compétences des parents nécessaires à une bonne intégration (langue, connaissance des droits et devoirs et des structures sociales et sanitaires). La FASe collaborera aussi avec les autorités communales pour développer des projets participatifs et recueillir les attentes de la population en matière d'environnement scolaire.

Logiquement, enfin, la FASe, en tant qu'un des acteurs principaux proposant des activités en dehors des heures d'école, sera pleinement associée à la réflexion sur le réaménagement du temps scolaire qui se profile à l'horizon 2012 (lire en pages 8 et 9). ■

## NOUVEAU TYPE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE

Ce printemps, le Département de l'instruction publique a mis en place un dispositif complémentaire à la mission d'aide aux jeunes en rupture et à celle prévue par le nouveau dispositif pénal des mineurs: l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Sur mandat du Service médico-pédagogique ou du Service de protection des mineurs, tous deux rattachés à l'Office de la jeunesse, des éducateurs et des éducatrices pourront intervenir auprès des jeunes en difficultés et de leur famille. L'AEMO aura trois pôles de compétence: urgence, enfance et adolescence.

## «La FASe, une réalisation originale qui mérite notre soutien»

Charles Beer, conseiller d'Etat en charge du Département de l'instruction publique, explique les raisons des changements survenus à la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASe). PROPOS RECUEILLIS PAR SERGE BAEHLER

**Pourquoi le Conseil d'Etat a-t-il souhaité confier de nouvelles missions à la FASe?**  
Les inégalités se creusent dans notre canton, la crise financière et économique que nous traversons accentue cet état de fait. Les nouvelles missions confiées à la FASe sont fondamentales dans ce contexte. Elles s'inscrivent dans le dispositif qui combat ces inégalités au sein de la population et entre les différentes régions du canton. C'est pourquoi j'ai souhaité que la FASe participe pleinement au Réseau d'enseignement prioritaire, ainsi qu'à l'ensemble des mesures qui complètent l'action de l'Etat et des communes dans et autour de l'école, auprès des jeunes en rupture de formation.

**Comment permettre à la FASe de réaliser les nouveaux objectifs fixés tout en maintenant ces missions traditionnelles?**  
Par un plus grand engagement de l'Etat dans le développement d'une action éducative forte et complémentaire, y compris au niveau financier. La FASe n'est ni une île, ni une exception, mais une réalisation originale de notre canton. A ce titre, elle mérite un soutien renforcé.  
**Malgré le changement de majorité au sein du Conseil de la FASe, les centres de loisirs et maisons de quartier auront-ils toujours une marge de manœuvre dans la mise en place et dans**

### la réalisation de leurs activités?

Ces réorganisations engagées ont fait couler beaucoup d'encre et créent de l'émoi dans certaines équipes et certaines maisons de quartier. Je comprends ces craintes, mais l'exigence d'une meilleure prise en charge des jeunes en difficulté ou vivant dans des quartiers défavorisés ne mettra pas en danger la capacité d'exercer des responsabilités. Les bénévoles comme les salariés restent des éléments essentiels. Les rôles des uns et des autres sont simplement mieux définis. En devenant majoritaires l'Etat et les communes assument leurs responsabilités.

# INITIATIVE CONTRE CONTREPROJET

Le 17 mai, le peuple tranchera entre deux conceptions très différentes du cycle d'orientation. PAR SERGE BAEHLER

L'ANNULATION PAR LE TRIBUNAL administratif de la votation du 30 novembre 2008 sur le cycle d'orientation a repoussé au 17 mai 2009 le verdict des urnes. C'est effectivement ce jour-là que les citoyennes et les citoyens genevois devront choisir entre l'initiative 134 dite «Pour un cycle qui oriente» et son contreprojet intitulé «Pour un cycle d'orientation exigeant et formateur pour tous!»

Mais nous ne serons définitivement fixés sur le sort du CO qu'après une seconde votation prévue, elle, en septembre 2009 concernant l'initiative 138 «S'organiser contre l'échec scolaire et garantir une formation pour tous les jeunes» (lire ci-contre).

Le Conseil d'Etat, puis le Grand Conseil très largement, ont rejeté les deux initiatives et décidé de leur opposer un contreprojet. Tous les partis politiques représentés au sein du Grand Conseil, à l'exception d'un seul, appellent à voter en faveur du contreprojet. Il en va de même des associations professionnelles regroupant les enseignant-e-s du primaire (SPG), du cycle d'orientation (FAMCO) et des écoles professionnelles (AGEEP). Ces associations réservent par contre leur mot d'ordre concernant la votation qui traitera en septembre 2009 de l'initiative 138.

## L'initiative 134

L'initiative populaire 134 émane du Réseau école et laïcité (Réel). Elle souhaite en finir avec «la vision pseudo-égalitaire qui a influencé les méthodes, les contenus et la structure du cycle d'orientation» et prévoit «une structure qui tiendra compte des connaissances de l'élève à la fin de son parcours à l'école primaire afin de le mener progressivement le plus loin possible de son point de départ».

Du coup, les initiateurs proposent quatre niveaux d'enseignement en 7<sup>e</sup> année auxquels s'ajoutent une année préparatoire pour certains élèves, une classe relais destinée à garder quatre ans les élèves hors des classes ordinaires et une classe atelier hors des exigences scolaires. En 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années, six filières très distinctes répartissent les élèves. Le passage d'une filière à l'autre est

soumis à des conditions très strictes, impliquant notamment des examens. L'initiative propose aussi d'introduire une note de comportement. Dans leur commentaire, les autorités reprochent à cette initiative une sélection prématuée des élèves et ses incompatibilités avec l'harmonisation scolaire suisse et romande.

## Le contreprojet

Le contreprojet des autorités (voir le graphique en page 20-21), voté à l'unanimité du Parlement, propose qu'en 7<sup>e</sup> année, les élèves promus de l'enseignement primaire soient accueillis dans trois regroupements en fonction des résultats obtenus en 6<sup>e</sup>. Les matières enseignées en 7<sup>e</sup> sont les mêmes pour tous, mais les objectifs différents.

En 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années, place à trois sections (voir le tableau en pages 20 et 21). La plupart des disciplines seront communes, mais les niveaux exigés différents. Ainsi, l'anglais sera enseigné dans toutes les sections, mais son enseignement sera développé dans le profil «langues vivantes» de la section «Scientifique et Littéraire» (SL) et dans la section «Langues vivantes et Communication» (LC). Autre exemple: si l'informatique figure au programme de tous les élèves en 7<sup>e</sup>, elle sera les années suivantes au menu de la section «Communication et Technologie» (CT).

Le contreprojet met encore l'accent sur les passerelles permettant aux élèves de passer durant les trois années d'un regroupement ou d'une section à l'autre. Il introduit aussi le redoublement promotionnel qui permet à un élève promu de la section LC de répéter son année en section SL qui offre davantage de débouchés. Le redoublement promotionnel est possible dans l'ensemble des regroupements et des sections. Les opposants à ce contreprojet lui reprochent principalement de représenter un pacte de non agression entre partis qui répondraient à des préoccupations politiciennes plutôt que pédagogiques.

Verdict le 17 mai 2009. ■

## PROCÉDURE DE VOTE

Jamais en Suisse un tel cas de figure ne s'était présenté: deux initiatives sur un même objet aux objectifs diamétralement opposés. Il a fallu scinder la votation.

Le 17 mai, on votera donc sur l'initiative 134 lancée par le Réseau école et laïcité et le contreprojet unanimement approuvé par le Grand Conseil. En cas de double «oui», une question subsidiaire –indiquant la préférence- départagera les deux objets.

L'objet qui l'emporterait en mai ne sera pas pour autant appliqué. Du moins pas tout de suite. Il faudra attendre la votation, prévue en septembre, sur l'initiative 138 de la Coordination enseignement.

Si cette dernière devait obtenir la majorité des voix, elle entrerait en force, quel que soit le résultat du mois de mai. En d'autres termes, un électeur ou une électrice particulièrement sensible aux objectifs d'hétérogénéité pourrait parfaitement approuver le contreprojet et se prononcer en faveur de l'initiative 138 cet automne.

## VOTATION

# «PERMETTRE À CHACUN DE TROUVER SA VOIE»



Gabriel Barrillier estime que le contreprojet va éviter d'envoyer des cohortes d'élèves dans le mur.

## INFORMATION PROFESSIONNELLE DÈS LA 7<sup>E</sup>

L'avancement du dispositif d'information professionnelle destiné aux élèves du cycle représente une innovation importante introduite par le contreprojet. Jusqu'ici les élèves ne recevaient de l'information sur les filières d'étude et de formations qu'en 9<sup>e</sup> année. Désormais, dès la 7<sup>e</sup> et pour toutes les sections, ils seront sensibilisés aux questions liées à leur avenir scolaire et professionnel par une information adéquate et adaptée à leur âge. Le choix d'une formation ou d'une filière d'étude est devenu si complexe qu'il mérite d'être abordé dès l'entrée au cycle d'orientation.

Le député radical Gabriel Barrillier, auteur du rapport de la commission de l'enseignement, de l'éducation et de la culture sur le contreprojet, défend la loi votée par le Grand Conseil. PROPOS RECUEILLIS PAR SERGE BAEHLER

### **Vous êtes l'un des auteurs du contreprojet «Pour un cycle d'orientation exigeant et formateur pour tous!» Pourquoi ce titre?**

Le cycle doit exiger des résultats de la part de tous ses élèves. Nous n'avons pas le droit de dire: «Untel n'est pas bon, laissez-le sombrer!» Mais si nous devons former tous les jeunes – autrement ils ne trouveront jamais d'emploi – nous devons aussi être à l'écoute de chacun. Ainsi, nous ne devons pas brider toutes celles et tous ceux qui ont la capacité d'entreprendre de longues études.

### **Votre engagement en faveur de la formation professionnelle est connu. Pour quelles raisons, dans cette optique, le contreprojet vous satisfait-il?**

Les temps ont bien changé depuis la création du cycle. Désormais, un CFC ouvre les portes à des formations parfois plus exigeantes que les plus prestigieuses ou considérées comme telles. Le contreprojet ne considère plus le CFC comme une voie de garage, mais comme un sésame, comme une première étape vers une haute école spécialisée (HES) par exemple, véritable université des métiers, vers une école polytechnique aussi. Le contreprojet donne aux équipes enseignantes, à celles et ceux qui sont chargés de l'orientation, aux partenaires sociaux qui y seront associés la possibilité de prendre en compte cette évolution constructive. En expliquant clairement aux élèves et à leurs parents les débouchés offerts par les sections, en les encourageant tous, pendant trois ans, à atteindre le meilleur niveau, nous redonnons au cycle sa mission première d'orientation.

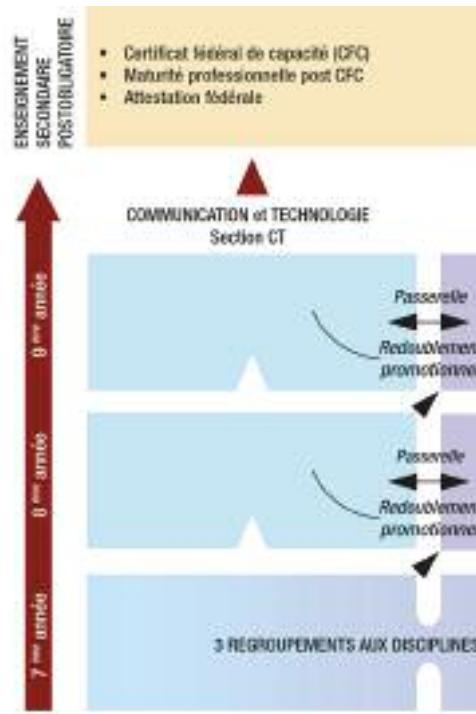
### **Pouvez-vous citer d'autres atouts du contreprojet?**

La simplicité de sa structure. Aujourd'hui, elle est trop compliquée. La réintroduction de sections en 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> années qui offrent des débouchés clairement définis va éviter d'envoyer des cohortes d'élèves dans le mur, les ruptures de scolarité à

l'issue du cycle. J'apprécie aussi les passerelles qui, si l'élève accepte de produire un effort et d'être aidé, lui permettront, parfois même en cours d'année, d'atteindre un niveau plus élevé. Nous n'avons pas voulu de classes composées à l'aveugle, avec des élèves qui ne savent plus dans quelles études ils se sont engagés.

### **Quels reproches formulez-vous à l'initiative 134?**

Avec l'initiative 134, quoi qu'en disent ses rédacteurs, les dés sont jetés dès la fin de l'école primaire. Le cycle ne doit pas classifier les élèves mais les aiguiller avec pour objectif de permettre à chacun de trouver sa voie. Par ailleurs, cette initiative propose un système très lourd, impraticable, cloisonné et franchement difficile à comprendre. ■



# «ÊTRE FACE À DES DIFFICULTÉS ABORDABLES»

Loretta Vasta, enseignante au Cycle d'orientation du Foron et membre du Réseau école et laïcité, défend l'initiative 134 «Pour un cycle qui oriente». PROPOS RECUEILLIS PAR MARCO GREGORI

## **Vous affirmez que votre initiative améliore le cycle actuel. Comment?**

En introduisant les filières suivant chacune un programme spécifique et comportant un enseignement spécifique des branches du premier groupe. Avant la réforme, il y en avait six: latine, scientifique, moderne, générale langues, générale technique et la pratique. Maintenant, il y a les regroupements A et B, et, en 7<sup>e</sup> uniquement, C.

Nous introduisons aussi quatre niveaux de pré-orientation en 7<sup>e</sup> et une année de transition destinée aux plus faibles sortant du primaire, en leur donnant de meilleures chances à l'entrée en 7<sup>e</sup>.

## **Alors qu'un compromis politique s'est constitué autour du contreprojet et que**

**celui-ci réaffirme le rôle des sections, pourquoi n'avez-vous pas retiré votre initiative?**

Les trois sections du contreprojet sont de fait hétérogènes. Pour preuve, la section «Scientifique et Littéraire» prévoit un enseignement commun avec des profils différenciés, ne différant que très peu de ce que nous avons maintenant, et qui est catastrophique. Depuis 5 à 6 ans, c'est le postobligatoire qui doit faire la sélection, d'autant plus draconienne parce que tardive.

## **Pensez-vous réellement que des élèves qui, au terme de la 6<sup>e</sup> primaire, auront été intégrés dans les classes à niveau de connaissances faibles pourront accéder à des filières prégymnasielles par la suite?**

Notre initiative tient compte aussi des élèves qui se «réveillent» très tardivement, d'où le choix d'une filière à l'entrée en 8<sup>e</sup>. Dans ces classes, à effectifs moins importants, l'enseignant-e peut mieux suivre ses élèves et développer leurs techniques d'apprentissage. Le choix de la filière se fait en pesant tous les paramètres de la 7<sup>e</sup> et en les conciliant le mieux possible. Cela dit, nous n'avons jamais prétendu que tout le monde peut devenir avocat. Il s'agit d'amener chaque élève qui travaille le plus loin possible de son point de départ.

## **En quoi l'initiative 134 instaure-t-elle la valeur de l'effort dans l'acquisition des connaissances, thématique qui vous est chère?**

Dans sa filière spécifique, l'élève se trouvera face à des difficultés abordables. Nos six filières seront suffisamment variées pour que des élèves différents puissent y trouver leur rythme. Dans une classe hétérogène, au contraire, c'est la honte de ne pas y arriver – alors que d'autres réussissent – qui démobilise, incite à décrocher, puis à déranger les autres. ■

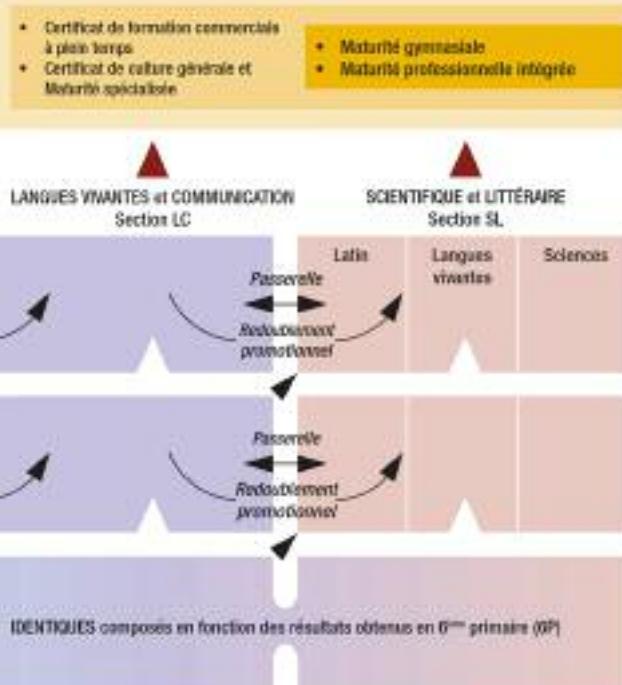


PHOTO: J.-P. MORIER

**Loretta Vasta considère que l'initiative 134 veut amener chaque élève qui travaille le plus loin possible de son point de départ.**

## CITÉ DES MÉTIERS

# LA FORMATION TIENT SALON À PALEXPO

La 3<sup>e</sup> édition de la Cité des métiers et de la formation éphémère se déroulera du 24 au 29 novembre, à Palexpo. Une occasion unique de découvrir les multiples facettes des formations professionnelles et académiques. PAR FRÉDÉRIC RICHARD

### LA CITÉ DE PALEXPO EN BREF

**Titre:** Cité des métiers et de la formation Geneva Palexpo.  
**Où:** Palexpo, Halle 6, rte François Peyrot 30, 1218 Grand-Saconnex.  
**Organisation:** Département de l'instruction publique (DIP), Union des associations patronales genevoises (UAPG) et Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS)  
**Quand:** du mardi 24 au dimanche 29 novembre de 9h à 18h.  
Nocturne (jusqu'à 21h) les mercredi 25 et vendredi 27 novembre.  
Entrée libre  
**Réservations:** obligatoires pour les écoles privées et les établissements situés hors du canton de Genève au tél. 022 346 63 70 ou [info@citedesmetiers.ch](mailto:info@citedesmetiers.ch)  
**Surface totale d'exposition:** 25'000 m<sup>2</sup>, dont 500 m<sup>2</sup> pour le DIP.  
**Nombre de stands:** environ 250, dont 12 pour le DIP.  
**Nombre d'exposants:** environ 200.

**En savoir plus:**  
[www.citedesmetiers.ch](http://www.citedesmetiers.ch)

PENDANT SIX JOURS, ils seront des milliers d'élèves et d'adultes à observer un maçon dresser son mur, à s'informer sur les différentes filières de l'Université de Genève, voire à participer à une démonstration avec des professionnels de la construction ou de la mécanique! Du 24 au 29 novembre prochain, la Cité des métiers et de la formation éphémère s'apprête à accueillir près de 80'000 visiteurs dans une Halle 6 de Palexpo où 25'000 m<sup>2</sup> seront consacrés aux formations professionnelles et académiques (lire l'encadré ci-contre). Avec pour objectif de présenter toutes les filières de formation disponibles qui s'offrent aux élèves au terme de la scolarité obligatoire, ainsi qu'aux adultes en phase de réorientation professionnelle ou de formation continue.

Organisée par le Département de l'instruction publique (DIP), l'Union des associations patronales genevoises (UAPG) et la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS), la Cité des métiers et de la formation éphémère – à ne pas confondre avec la Cité des métiers et de la formation permanente (lire l'encadré en page suivante) – réunira tous les acteurs de la formation professionnelle et académique en un seul lieu. «Après 2001 et 2006, cette édition va s'efforcer de consolider ce qu'elle a déjà construit. Nous avons désormais atteint l'âge adulte et trouvé notre rythme de croisière», témoigne Roland Andrey, son président.

Si l'objectif de la Cité éphémère 2006 à Palexpo était clairement didactique – annoncer la réorganisation de la filière professionnelle genevoise, en pôles de formation, qui a eu lieu à la rentrée 2007 – l'édition de 2009 constituera la mise en application de ce qui avait été annoncé il y a trois ans. Ainsi, chaque pôle de formation regroupera sur son stand des associations professionnelles qui expliqueront, notamment à travers des démonstrations, ce qui se fait de façon concrète dans une entreprise. A leurs côtés, en interaction, les diffé-

rentes écoles rattachées à chaque pôle distilleront conseils et informations sur les différents cursus académiques et leurs débouchés respectifs.

#### Festif et visuel

Cette réunion entre les écoles et associations professionnelles est le fruit des échanges qui ont fait suite à l'édition de 2006. Les centres de formation professionnelle ont émis le souhait d'être intégrés dans les pôles. Et cette solution répondait aux désirs des associations professionnelles. Parallèlement, plusieurs autres offices et services du DIP, travaillant en collaboration avec l'ensemble des partenaires des pôles de formation, seront aussi présents dans les allées de Palexpo, à l'image de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), l'Office de la jeunesse ou encore du Service de la transition professionnelle.

Edition de la consolidation et de la pérennisation, la Cité éphémère de 2009 a tout de même apporté quelques petites retouches par rapport à 2006. Elle passera notamment de sept à six jours – essentiellement pour des raisons de coûts liés aux ressources humaines sur le site – et fermera ses portes à 18 heures, au lieu de 19 heures, non sans organiser deux nocturnes. «Mais nous avons maintenu son côté festif et visuel», s'empresse d'ajouter Roland Andrey. Les remises des prix ou les défilés de mode figureront toujours au programme d'une manifestation qui ne connaît pas la crise. «Avec plus de 3 millions de francs, le budget est légèrement supérieur à 2006. Malgré les difficultés économiques, la surface d'exposition devient trop petite aujourd'hui. Mais nous arrivons encore à satisfaire toutes les demandes», se réjouit son président.

Rencontrer des acteurs du terrain et participer à des démonstrations en leur compagnie constitue, en revanche, toujours la marque de fabrique de la Cité éphémère de Palexpo. Car, bien souvent, les



Pour séduire un jeune public pragmatique, rien ne vaut une démonstration efficace plutôt qu'un long discours.

jeunes n'ont pas connaissance de la complexité et de la diversité du monde professionnel et académique qui les entoure. «Ils se limitent à dix-quinze métiers et à une ou deux écoles. Dans une ville comme Genève, on côtoie plus particulièrement des activités du secteur tertiaire. A Palexpo, ces jeunes pourront aussi découvrir le travail d'un charpentier ou d'un menuisier», explique Jean-Charles Lathion, directeur à la direction générale de l'OFCPC. Et pour séduire un jeune public pragmatique, rien ne vaut une démonstration efficace plutôt qu'un long discours. «Il est plus facile de présenter une profession du bâtiment à un jeune en lui permettant de manier une truelle», estime-t-il.

#### Naissance de vocations

Observer des métiers, participer à des démonstrations et choisir en connaissance de cause sont autant de raisons évoquées par Jean-Charles Lathion pour encourager les jeunes, mais aussi les moins jeunes, à venir à Palexpo. Car si les élèves de 6<sup>e</sup> primaire et du cycle d'orientation sont des

visiteurs prioritairement concernés par une telle exposition, de plus en plus d'adultes le sont directement, voire indirectement. Qu'il s'agisse de parents préoccupés par l'avenir de leur enfant ou d'adultes souhaitant entreprendre une formation supérieure, un perfectionnement professionnel ou une réorientation professionnelle.

«Aujourd'hui, on se forme tout au long de sa vie, contrairement au passé où l'on pouvait espérer exercer la même profession jusqu'à sa retraite», observe Jean-Charles Lathion. Quant aux personnes sans emploi, elles pourront également passer des tests sur le stand de l'Office cantonal de l'emploi, avant de découvrir la Cité. Et à l'issue de cette visite naîtra peut-être une vocation. «Je ressens toujours une grande satisfaction lorsqu'une personne affirme avoir découvert quelque chose à la Cité Palexpo. Car il s'agit de sa vie, de son projet professionnel. Et si cette visite contribue à l'aider à trouver sa voie, alors notre mission est accomplie», conclut Roland Andrey. ▶

#### «CITÉ GENÈVE» ET «CITÉ PALEXPO»

A Genève, il ne faut pas confondre «Cité des métiers et de la formation Genève» avec «Cité des métiers et de la formation Palexpo». Si la première – située dans les locaux de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFCPC) au 6 rue Prévost-Martin – est permanente, la seconde – qui se déroule désormais tous les trois ans à Palexpo – est éphémère. Depuis l'automne 2008, la «Cité des métiers et de la formation Genève» offre – en libre accès, gratuitement et sans rendez-vous – l'essentiel de l'information et des conseils en matière d'orientation, de formation, d'aide financière, de formation continue, d'insertion et d'emploi. Outre des informations et conseils qu'elle dispense également, la «Cité des métiers et de la formation Palexpo» réunit en un seul lieu tous les acteurs de la formation professionnelle et académique. Avec en prime, la découverte de métiers à travers des démonstrations pratiques effectuées par des professionnels. Complémentaires, les deux «Cités» s'adressent indifféremment à un large public de jeunes et d'adultes.

# DES ÉLÈVES MAÎTRES D'ŒUVRE DES STANDS DU DIP

Le Centre de formation professionnelle arts appliqués a dessiné les plans des stands du Département de l'instruction publique à la Cité des métiers et de la formation de Palexpo. PAR FRÉDÉRIC RICHARD

C'EST UNE EXPÉRIENCE UNIQUE que plusieurs élèves du Centre de formation professionnelle arts appliqués (CFP AA) ont vécu dans les coulisses de la 3<sup>e</sup> édition de la Cité des métiers et de la formation de 2009: imaginer les douze stands que présentera le Département de l'instruction publique à Palexpo, avant de transmettre – clés en main – leurs plans à une entreprise privée chargée de les construire.

«Travailler avec des professionnels constitue une formidable carte de visite pour l'école et ses élèves», affirment en coeur Guy Merat, son directeur, et Sacha Itin, chef de ce projet, graphiste indépendant et enseignant au CFP AA. «Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une formation. Assurer sa réalisation dans son intégralité aurait été difficile. Nous ne devons pas oublier le reste des enseignements dispensés par notre école.»

Au printemps 2008, dix-huit élèves de la classe de Jean-Claude Blanc (GR2) ont donc imaginé un concept pour réaliser onze stands de 30m<sup>2</sup> plus un douzième – celui de l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) – de 150 m<sup>2</sup> qui seront érigés à Palexpo. Sans perdre de vue le budget (300'000 francs) et le cahier des charges. «Certains élèves ont aussi dû apprendre à faire des concessions, à gérer des frustrations», se souvient Sacha Itin.

## Briques de Lego

Le résultat a débouché sur la conception d'un module de base: un cube de plus de 50 cm de côté, comportant quatre faces pleines et deux autres faces opposées vides, réalisé à l'aide de panneaux OSB (bois compacté). «La créativité et la fraîcheur des élèves, ajoutées à l'expérience de leurs enseignants, nous permettent d'être aussi professionnels que certaines entreprises», affirme Sacha Itin. Et de rappeler que ces élèves ont déjà réalisé la signalétique de la Cité des métiers et de la formation

permanente (lire l'encadré en page précédente), située à l'OFPC.

Comme des briques Lego, ces cubes – entre 500 et 600 au total – seront assemblés les uns aux autres par une fixation de type vis, puis posés et fixés à même le sol. Les stands pourront ainsi être aménagés, en fonction de leur emplacement à Palexpo et de leur spécificité, par l'empilement et la juxtaposition successive de ces cubes. Sans oublier une signalétique suspendue – sous la forme de parallélépipède de toile tendue, imprimée et montée sur châssis – au-dessus de chaque stand, également imaginée par ces étudiants.

«Cette solution s'est imposée parce qu'elle nous a permis d'avoir une plus grande souplesse et des coûts de production raisonnables», précise Sacha Itin. Les élèves de la volée 2008-2009 des classes dessinatrices d'intérieur, avec la complicité de leur enseignant Alexandre Comby, ont ensuite pris le relais, ce printemps, pour affiner les plans d'aménagement de ces stands. Avant de passer le témoin à l'entreprise privée chargée de les réaliser. Comme le symbole du partenariat qui réunit l'Etat et les associations professionnelles dans l'organisation de la Cité des métiers et de la formation de Palexpo. ■



## PRIORITÉ 4

### Un engagement avec les partenaires sociaux pour la formation professionnelle

Les partenaires sociaux (organisations patronales et syndicales) et les entreprises sont étroitement associés à la mise en place du dispositif intégrant la formation professionnelle initiale pour jeunes gens et adultes, et la formation tout au long de la vie.

Pour plus d'informations:  
[www.geneve.ch/dip/13\\_priorites.asp](http://www.geneve.ch/dip/13_priorites.asp)

Ci-contre:  
Schéma de principe des stands du DIP prévus à la Cité des métiers et de la formation de Palexpo.

## HISTOIRE

# DU COLLÈGE DE CALVIN AU COLLÈGE DE GENÈVE

En quatre siècles et demi d'existence, le collège fondé par Jean Calvin pour former les futurs pasteurs et magistrats de la Cité est devenu une institution regroupant plusieurs établissements à options multiples.

PAR CHANTAL RENEVEY\*

LORSQU'IL ADOPTE la Réforme le 21 mai 1536, le peuple de Genève donne également son accord à un principe d'obligation scolaire qui constitue une première historique: chacun est théoriquement tenu d'envoyer ses fils à l'école qui sera gratuite pour les pauvres. A ce moment-là, le collège fondé en 1428 par le riche marchand François Versonnex subsiste tant bien que mal et se dote en 1538 d'un plan d'études novateur pour l'époque, dans la mesure où il prévoit l'enseignement du français parallèlement à celui du latin. Mais le bannissement de Calvin et de ses compagnons de réformation va retarder la mise sur pied d'un véritable système d'enseignement.

### Pour former pasteurs et magistrats

Dans les «Ordonnances ecclésiastiques» de 1541, par lesquelles Calvin modèle l'organisation de l'Eglise de Genève, les objectifs généraux du futur établissement sont clairement tracés: il «faudra dresser collège» pour instruire les enfants, «afin de les préparer tant au ministère qu'au gouvernement civil». C'est dans cette optique qu'est élaboré «L'Ordre du collège de Genève (*Leges Academiae Genevensis*)», approuvé par le Conseil le 29 mai 1559 et promulgué lors d'une cérémonie solennelle à la cathédrale le 5 juin suivant.

La septième classe du nouveau Collège, qui accueille des petits garçons de moins de dix ans, est consacrée aux enseignements élémentaires de la lecture et de l'écriture; elle est tellement fréquentée qu'il faut bientôt la subdiviser en créant une huitième, puis une neuvième classe. Dans une numérotation qui se fait en ordre décroissant, l'étude du latin commence désormais en septième et celle du grec en quatrième année. A la sortie du Collège, les étudiants des bonnes familles peuvent fréquenter les leçons de l'Académie, consacrées avant tout à la théologie, à laquelle viennent s'ajouter le grec et l'hébreu ainsi que les arts de la physique et de la dialectique.



ARCHIVES DU COLLÈGE CALVIN. PHOTO: H. ROUSSY

Longtemps, les humanités classiques restent prépondérantes dans l'horaire des leçons. Les artisans et commerçants se contentent donc généralement de faire suivre à leurs enfants les premiers degrés consacrés à la lecture, à l'écriture et à l'orthographe. Les tentatives de moderniser quelque peu le programme en y ajoutant des notions scientifiques restent sans suite, dussent-elles émaner de personnages aussi considérables que le savant Horace-Bénédict de Saussure.

### Une culture plus vaste

Il faut attendre la loi du 4 avril 1836 pour que soient ouvertes, parallèlement aux classes de latin

## LES 500 ANS DE JEAN CALVIN

Si le Collège et l'Université de Genève ont 450 ans, son fondateur, Jean Calvin est né il y a 500 ans. Un événement marqué comme il se doit par des manifestations dans le cadre de cette commémoration qui sera agrémentée de spectacles, expositions, concerts, publications d'ouvrages et débats.



PHOTO: J.-P. DI SILVESTRO

**Le collège Calvin aujourd’hui**  
(photo ci-contre) et en 1959 (photo page de gauche).

## UN 450<sup>e</sup> EN MUSIQUE

Il y aura le banquet des anciens maturants du Collège Calvin, un événement organisé tous les demi-siècles. Il n’empêche. Au-delà de l’école fondée par Jean Calvin, c’est toute l’institution Collège de Genève qui est célébrée en cette année de 450<sup>e</sup>. Après un grand colloque portant sur l’enseignement secondaire du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle, qui s’est déroulé du 23 au 26 mars, place aux spectacles.

Du 30 avril au 9 mai, avec relâche du 1<sup>er</sup> au 3 mai, le Collège de Saussure présentera une comédie musicale créée pour l’occasion: Jet Side Story ou l’histoire d’un jeune Américain qui vient à Genève pour un échange linguistique. Alors que celui-ci s’apprête à séjourner dans une cité calme, un brin austère, empanachée de son jet d’eau, c’est une tout autre Genève qu’il découvrira. Celle des squats, de sa vie underground, de ses jeunes aux trajectoires scolaires mouvementées, des bandes rivales.

Revisitant la grande tradition des comédies musicales du XX<sup>e</sup> siècle, grâce à l’initiative de professeurs de musique et d’arts visuels, ainsi que d’un professeur de français pour le scénario, ce spectacle mobilise une centaine d’élèves du Collège de Saussure depuis le mois d’août.

### Renseignements sur

<http://icp.ge.ch/saussure>  
et réservations au 022 388 43 83.

Après cette fresque débridée, retour à un certain classicisme avec un concert qui sera donné au Victoria Hall les 11 et 12 mai par l’Orchestre du Collège de Genève et le Chœur du 450<sup>e</sup>. Ce dernier réunira notamment des collégiennes et collégiens d’aujourd’hui, ainsi que des personnes ayant fait partie durant leurs années de Collège d’un des chœurs qui ont prospéré depuis une quarantaine d’années dans les différents établissements de l’enseignement secondaire postobligatoire genevois. Au programme: la création d’une œuvre symphonique commandée à Jacques Siron, fils du fondateur de l’Orchestre, ainsi que de larges extraits du célèbre oratorio Le Messie de G.-F. Haendel.

**Tout savoir sur le programme du 450<sup>e</sup> du Collège de Genève:**  
[www.calvin450.ch/](http://www.calvin450.ch/)

et de grec, des sections où les langues classiques sont remplacées par des cours facultatifs de langues modernes ou de géométrie. Ces classes industrielles et commerciales sont le prélude à la grande réorganisation de l’enseignement qui intervient le 5 juin 1886: en créant une Ecole professionnelle (futur Collège moderne), le législateur offre une véritable alternative aux jeunes gens qui ont désormais un choix autre que celui des études de culture générale. Il instaure également au sein du Collège une section réale, où les langues vivantes remplacent le grec, et une section pédagogique, destinée à la formation des instituteurs dont l’école primaire, rendue définitivement obligatoire en 1872, a un urgent besoin.

En 1928, la création d’une section moderne va de pair avec la suppression de la section pédagogique, rendue inutile par l’ouverture des études pédagogiques de l’enseignement primaire. Lorsque l’instruction publique est dotée d’une nouvelle loi en 1940, le collège est pourvu de quatre sections: classique, latine, scientifique et moderne.

### Mixité et massification

Jusqu’à la fin des années 1960, le bâtiment de la Vieille Ville n’accueillait que des garçons, et les jeunes filles fréquentaient l’Ecole secondaire et supérieure ouverte pour elles à la rue Voltaire en 1848. Seules quelques-unes qui souhaitaient obtenir une maturité classique ou scientifique, titres non décernés sur la rive droite, se risquaient du côté de Saint-Antoine. Mais entre 1952 et 1964, le nombre de naissances sur le territoire genevois

fait plus que doubler. Parallèlement, une loi sur la démocratisation des études, qui prévoit notamment la gratuité des études secondaires supérieures et universitaires ainsi qu’une aide financière automatiquement accordée aux familles dont le revenu ne dépasse pas un certain montant, est votée le 18 décembre 1966 et prend effet pour la première fois à la rentrée scolaire de 1967.

Pour faire face à l’afflux de ces nouveaux élèves, un bâtiment est mis en chantier en mai 1968 dans le quartier du Bouchet et son ouverture à l’automne 1969 va de pair avec la généralisation de la mixité: désormais, les collégiens sont répartis entre les bâtiments de Calvin, Voltaire et Rousseau non pas selon leur sexe, mais en fonction de leur domicile, et cet enseignement secondaire supérieur n’est plus réservé à une élite. Au fil des décennies, le nombre d’établissements qui constituent le Collège de Genève passe de trois à onze, sans oublier le collège du soir destiné aux adultes créé en 1962.

### Options d’avenir

La réforme suivante intervient en 1998, avec l’introduction d’un nouveau système à options qui entraîne la disparition des types de maturité bien définis. Aujourd’hui, il est question d’une refonte de ce système au niveau de la Confédération et de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l’instruction publique. Mais ce nouveau chapitre de l’histoire du Collège n’en est qu’à ses prémices... ■

\* archiviste du DIP

COMMÉMORATION

# L'UNIVERSITÉ PASSIONNÉMENT VÔTRE

En cette année de jubilé, l'*Alma mater* veut aller à la rencontre de la population en organisant de nombreuses manifestations. PAR MARCO GREGORI



LE 5 JUIN 1559, JEAN CALVIN créait l'Académie, qui prendra le titre d'Université en 1873 avec la création de la Faculté de médecine. Si l'événement sera rappelé comme il se doit le 5 juin prochain lors du traditionnel Dies academicus à la cathédrale de Saint-Pierre, l'Université de Genève (UNIGE) a surtout le regard tourné vers l'avenir. Et une furieuse envie de montrer à toute la population sa richesse humaine et son savoir-faire scientifique. C'est ainsi qu'est né le projet «Un campus au cœur de la Ville» qui se décline sur tous les modes, y compris ludiques, durant cette année de jubilé. Comme le rappelle le recteur Jean-Dominique Vassalli, «les percées scientifiques doivent beaucoup à la passion qui anime les chercheurs. Tous ont une histoire captivante à raconter. C'est cette dimension passionnante de la recherche que nous voudrions communiquer aux citoyens.»

Quoi de mieux, dans ce contexte, que d'initier les profanes à la démarche scientifique? Tel est l'objectif des «Samedis de l'UNIGE» qui ont débuté en février et qui se déroulent jusqu'à fin juin à un rythme bi-mensuel dans les différents bâtiments de l'Université, ainsi qu'au Jardin botanique. Jeunes et moins jeunes y sont attendus pour résoudre des énigmes, tenter des expériences, tester

les mécanismes d'apprentissage, observer le climat, etc. Autre type d'accueil, celui de la «Nuit de l'UNIGE»: du 13 juin dès 15h au petit matin du 14, l'Université ouvrira grand ses portes et sortira ses plus beaux atours. Au menu: stands, ateliers, lectures, moments musicaux, visites de lieux insolites de l'UNIGE, dégustation et disco.

Mais l'Université ne se contente pas d'accueillir, elle a également décidé d'aller directement à la rencontre de la population à travers une exposition qui se déroulera du 18 mai au 18 octobre. Intitulée «Savants citoyens», elle est conçue comme une promenade destinée à montrer que notre savoir s'est acquis au fil des siècles grâce, notamment, à des savants qui ont marqué l'histoire de Genève. De quoi, peut-être, donner des idées pour le futur aux collégiens genevois. Ceux-ci sont conviés du 16 novembre au 10 décembre à l'Université pour découvrir, sous l'angle pluridisciplinaire, les facultés et les différents sites qui composent l'*Alma mater*. Ainsi, Collège et Université se retrouvent pour célébrer ensemble leurs 450 ans respectifs. ■

**Tout savoir sur le programme des 450 ans de l'Université: [www.unige.ch/450](http://www.unige.ch/450).**

## MÉTAMORPHOSE D'UN BÂTIMENT

Jean Calvin, Eugène Pittard, Albertine Necker, Ferdinand de Saussure, Jean Piaget, Lina Stern, Kitty Ponse, Alexandre Berenstein, Jeanne Hersch... Autant de savants, hommes et femmes, associés à Genève, autant de figures tournées vers la cité, ayant contribué aux transformations sociales et scientifiques des quatre derniers siècles. De juin à septembre, le bâtiment d'Uni-Dufour sera habillé par les portraits de personnalités connues et reconnues, qui ont enseigné à l'Université de Genève ou sont passées sur ses bancs (photo ci-contre du projet). Ces visages sont comme un appel à entrer dans le monde académique, à s'intéresser aux domaines de la recherche à l'Université et à la multitude de perspectives qu'elle offre dans le monde professionnel.

Exposition en plein air proposée par le Secteur de l'égalité de l'UNIGE, «Faces à faces» a aussi pour ambition de promouvoir une université égalitaire, démocratique et ouverte sur la cité, en donnant un visage humain et tangible à la recherche scientifique.

Pour mettre en images cette idée, l'UNIGE a collaboré avec l'Atelier Roger Pfund qui a créé, sur la base de portraits (tableaux, gravures, photographies), des œuvres originales imprimées sur une toile semi-transparente.

Les couleurs dominantes se déclinent selon la gamme chromatique dans un sens pour le masculin et dans l'autre pour le féminin. Ce procédé permet de montrer la complémentarité homme/femme par le biais des couleurs. L'ensemble des portraits s'insère dans un bâtiment aux lignes pures post-corbuséennes décrété «Forteresse des Droits humains» par Tatsuo Miyajima, l'artiste japonais qui a créé les diodes rouges et vertes qui clignotent, et continueront à clignoter derrière les toiles.

*Photo ci-dessus:*  
**L'exposition «Faces à faces» s'affichera sur les bâtiments d'Uni-Dufour de juin à septembre.**  
PHOTOMONTAGE: ATELIER ROGER PFUND

## INTÉGRATION

# L'HISTOIRE EST DANS LE SAC

Depuis 2007, une septantaine de classes ont intégré le projet «Sac d'histoires». En découvrant des livres en français et traduits dans la langue d'origine de leurs parents, les élèves sont plus motivés à apprendre à lire. PAR JEAN-NOËL TALLAGNON

## ACTIVITÉS EN LIEN AVEC LES SACS

Les Sacs d'histoires passent dans les familles une fois par trimestre. Pour entretenir et développer les objectifs de l'opération, d'autres activités sont prévues:

- l'arbre à histoires où sont affichées les photocopies des couvertures de tous les livres lus aux enfants par leurs parents, en français ou dans une autre langue;
- des séances de lecture avec, comme lecteurs, des élèves plus âgés et des parents qui lisent en français ou dans une autre langue;
- des spectacles mettant en scène les Sacs d'histoires en français et dans d'autres langues.

LE LIVRE EST dans le «Sac d'histoires», en français et traduit dans la langue de la famille de l'enfant. Dans le sac, il y a encore le CD du texte lu dans plusieurs langues ainsi qu'un jeu et une surprise. Depuis 2007, des élèves âgés de 4 à 8 ans – c'est-à-dire en classe de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> enfantines et de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> primaires – participent à ce projet placé sous la responsabilité d'Elisabeth Zurbriggen, formatrice au Secteur Langues et Cultures de l'enseignement primaire. Objectifs: faire aimer les livres aux enfants et ainsi renforcer leur motivation à savoir les lire, la maîtrise de la langue étant la principale clef d'accès à tous les savoirs. Une septantaine de classes participent aujourd'hui aux «Sacs d'histoires». Jusqu'en 2010, chaque année, une trentaine de classes devrait rejoindre le projet.

Il faut voir la fête que provoque l'arrivée de l'objet dans les familles\*. Pendant 3 à 4 jours, il attire l'intérêt de l'enfant et de ses parents sur quelque chose qui vient de l'école. «On sème la petite graine sociale qui, dans la relation famille-école, donne plus d'importance aux parents», relève Véronique Hani, enseignante.

### Sens de l'écriture

Lorsqu'une famille voit que sa langue première est reconnue, l'enfant développe davantage d'intérêt pour le français et ses parents se sentent plus proches de l'école. En outre, les jeunes s'engagent plus facilement dans l'apprentissage de la lecture quand ils ont des modèles de lecteurs, quand ils rencontrent

des adultes qui, parfois, ne savent pas lire – dans leur langue maternelle ou dans la langue du pays d'accueil – mais qui s'intéressent à ce que l'écrit peut apporter.

La réussite des «Sacs d'histoires» repose sur l'engagement des équipes enseignantes. Le projet s'inscrit dans un contexte scolaire réunissant de nombreux élèves allophones (c'est-à-dire de langue maternelle étrangère). Les parents doivent eux aussi être impliqués. Le projet leur est expliqué, par exemple lors de la réunion de rentrée ou au cours d'une soirée spéciale. Ils sont invités à l'école pour préparer les jeux et surprises des nouveaux sacs. Ils peuvent même participer à l'enregistrement et aux traductions des histoires dans leurs langues.

Affichés au mur de la classe, des glossaires de mots français traduits dans les langues de chaque élève témoignent de la diversité linguistique en présence. Ces fiches sont remplies à la maison, avec les parents, au terme de l'exploration du «Sac d'histoires». De retour en classe, les élèves observent ainsi les caractéristiques des langues: sens de l'écriture, utilisation de l'alphabet latin, d'un autre alphabet ou système d'écriture, présence ou pas de déterminants, accents particuliers, mots qui se ressemblent, etc. «En enrichissant la langue maternelle, les élèves enrichissent aussi le français», souligne Nathalie Viret, enseignante. ■



\*Un film du Service Ecoles-Médias  
Production en témoigne sur le site internet consacré à l'opération à l'adresse  
[www.ge.ch/enseignement\\_primaire/sacdhistoires](http://www.ge.ch/enseignement_primaire/sacdhistoires)

## PRIORITÉ 3

### La langue française

Le français est le ciment d'une collectivité multiculturelle dont l'intégration doit être l'objectif central. Il permet l'accès à la culture, à la communication, aux autres disciplines, et favorise l'insertion dans la vie professionnelle. L'apprentissage de la langue française passe également par la reconnaissance et la valorisation des langues maternelles des élèves non francophones.

Pour plus d'informations:  
[www.geneve.ch/dip/13\\_priorites.asp](http://www.geneve.ch/dip/13_priorites.asp)

## ÉLECTIONS

# CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT: PREMIÈRE RÉUSSIE!

Près de 8000 parents ont désigné leurs représentant-e-s lors des élections des Conseils d'établissement, en février dernier. PAR FRÉDÉRIC RICHARD

A VOTÉ! Les derniers bulletins relatifs aux élections des Conseils d'établissement dans l'enseignement primaire ont été glissés dans l'urne le 28 février, sur le coup de 11 heures. Sept mille sept cent trois parents d'élèves se sont prononcés à l'occasion de cette première consultation au primaire, plus de 80 % en votant par correspondance, les autres en se rendant directement dans les différents établissements où était organisé ce scrutin. L'élection des enseignant-e-s s'est, elle, déroulée majoritairement de manière tacite.

Ces élections ont marqué le véritable coup d'envoi de la mise en place des Conseils d'établissement. Leur instauration vise à donner une véritable autonomie aux 91 établissements du primaire et à engager un partenariat entre les professionnels de l'école, les parents d'élèves, les élèves ainsi que les communes.

Pour l'élection des parents d'élèves, le taux de participation s'est élevé à 18%. «Il s'agit d'un chiffre relativement important pour une première», estime Bernard Riedweg, directeur en charge du Réseau d'enseignement prioritaire et l'un des responsables de ce scrutin avec Patrick Hess, secrétaire adjoint au DIP. «Mais plus encore que le taux de participation, c'est le nombre de candidatures (ndlr: 958) qui a constitué un motif de satisfaction.»

La participation des parents a varié entre 7% et 35%. De manière générale, la participation a été plus élevée dans les régions résidentielles que dans les quartiers populaires. Seuls quinze établissements n'ont pas eu besoin d'organiser de scrutin, le nombre de candidatures correspondant au nombre de sièges à pourvoir.

### 70% de femmes élues parmi les parents

Sur les 364 sièges réservés aux parents (958 candidat-e-s), environ 70% seront occupés par

des femmes. Les membres des associations de parents d'élèves (APE) ont eux presque réussi un sans faute. A une exception près, ils seront représentés au minimum par un-e délégué-e dans les établissements où ils ont présenté une ou plusieurs candidatures.

Si plus de 80% des votants ont eu recours au vote par correspondance, la mise sur pied de bureaux de vote dans les établissements a en revanche permis aux parents n'ayant jamais voté — aux «nouveaux arrivants», notamment — d'obtenir sur place des explications supplémentaires.

Les compositions des Conseils d'établissement au primaire connues, ses membres vont désormais se réunir d'ici quelques jours avec pour objectif de préparer l'élaboration d'un projet d'établissement. Non sans transmettre le témoin à l'enseignement secondaire qui, à son tour, organisera des élections pour désigner ses représentant-e-s au printemps 2010. Le prochain renouvellement des Conseils d'établissement dans l'enseignement primaire aura lieu, lui, dans trois ans. ■

## LE CALENDRIER DES CONSEILS D'ÉTABLISSEMENT

- Depuis mars 09: poursuite des travaux pour la mise en place des Conseils d'établissement dans l'enseignement secondaire;
- Depuis avril 09: premières séances dans les Conseils d'établissement de l'enseignement primaire, point sur les éléments à prendre en compte pour l'élaboration du projet d'établissement;
- Dès septembre 09: deuxièmes séances et présentation au Conseil, par l'équipe enseignante et sa direction, du projet d'établissement finalisé;
- Dès septembre 09: information, consultation, appels à candidatures et organisation des élections dans l'enseignement secondaire;
- Printemps 2010: élection des Conseils d'établissement dans l'enseignement primaire.

## PHOTOS ET COMPOSITIONS DES CONSEILS

N'oubliez pas de visionner notre reportage photos sur ces élections et de consulter la composition des Conseils pour chaque établissement sur [www.ge.ch/primaire](http://www.ge.ch/primaire).

*Photo ci-dessous:*  
Madame Perpetue Tombola et son époux Jean-Pierre au moment du vote dans l'établissement Avanchet-Jura.

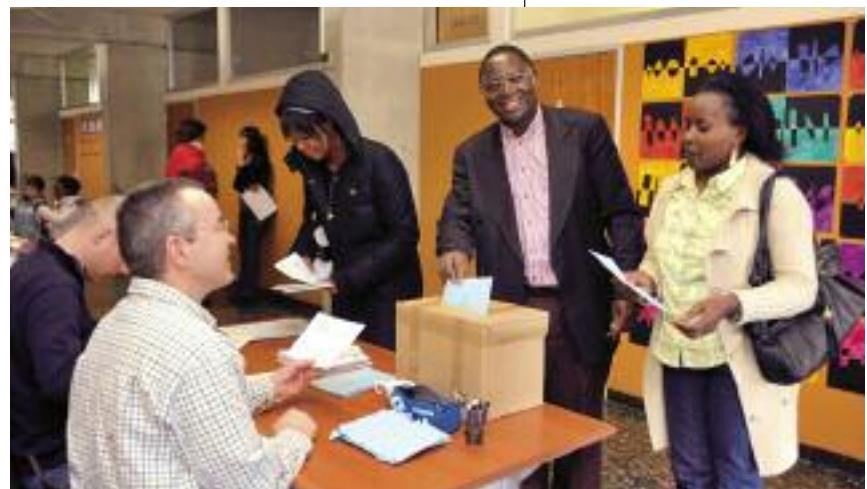


PHOTO: F. GROBET

# BRÈVES

## Réseau d'enseignement prioritaire: partenariat avec Lancy

Après le partenariat engagé avec Onex le 6 février 2008 dans le cadre du Réseau d'enseignement prioritaire (REP), le Conseil d'Etat a conclu pareille collaboration avec la commune de Lancy. A travers un ensemble d'actions, ce partenariat vise à favoriser l'intégration des familles en difficulté, à lutter contre les discriminations et à améliorer l'égalité des chances scolaires et professionnelles des élèves.

Lancy compte un établissement scolaire faisant partie du Réseau d'enseignement prioritaire, constitué de l'école des Palettes et de celle du Bachet. ■

PHOTO: DR



Vivre en pleine nature à la manière des Indiens et des Mongols, descendre le Rhône ou l'Arve en canoë ou participer à des ateliers de musique, de danse ou de chant: le Service des loisirs de la jeunesse (SLJ) et divers autres organismes proposent plus d'une centaine de camps, journées et cours pendant les vacances d'été dans le canton de Genève, en Romandie ou en France, destinés aux enfants et adolescent-e-s de 3 à 17 ans. ■

**Inscriptions aux activités du SLJ depuis le 9 mars sur [www.ge.ch/loisirs\\_jeunes](http://www.ge.ch/loisirs_jeunes), renseignements sur les places disponibles à la même adresse, sous la rubrique Info-Vacances.**

## Les logiciels libres ont des ailes

Raphaël Kunz, élève de 7<sup>e</sup> année du CO des Colombières a remporté le 1<sup>er</sup> prix du concours «Pochette CD logiciels libres».

Il a reçu un mini ordinateur portable en configuration Linux offert par le Service Écoles-Médias. Son dessin sert d'illustration à la pochette du CD distribué à l'ensemble des élèves de 7<sup>e</sup> année. Celui-ci contient une dizaine de logiciels libres ou gratuits facilement téléchargeables, allant de la suite bureautique OpenOffice au multimédia, en passant par la réalisation de pages web.

Trois autres dessins ont été distingués parmi la soixantaine d'œuvres reçues. Helena Brendow et Jessica Soares-Alves, toutes deux également élèves de 7<sup>e</sup> des Colombières, ont reçu respectivement le deuxième et le troisième prix. Quant à Laurent Von Bergen, élève aux Marais, il a reçu le prix spécial de l'humour. ■



## Cinéma à quel âge?

Se prémunir de scènes violentes ou privilégier un scénario humoristique au cinéma? En consultant la base de donnée [www.ge.ch/filmages](http://www.ge.ch/filmages), chaque parent pourra s'assurer qu'un film, récent ou ancien, convienne à son enfant en découvrant les résumés et fiches techniques de nombreux longs métrages, ainsi que l'âge légal d'admission et l'âge suggéré pour son visionnement. Cette base de données, qui recense les films sortis en salle depuis 1999, est gérée par les commissions du cinéma des cantons de Genève et de Vaud. ■

## Plus de 1500 activités en un coup d'œil

Le Fichier Hobby permet de trouver rapidement plus de 1500 activités sportives, artistiques, culturelles ou ludiques organisées par de nombreuses associations cantonales. Cette base de données a été créée à l'initiative du Service des loisirs de la jeunesse, de la Ville de Genève et de l'Association des communes genevoises. ■

**Pour plus d'informations:**  
[www.ge.ch/loisirs\\_jeunes](http://www.ge.ch/loisirs_jeunes)

## La culture en famille grâce à l'ExpoPass

Si les mineurs avaient déjà accès gratuitement aux expositions temporaires des Musées d'art et d'histoire de la Ville de Genève, leurs parents pourront désormais les accompagner grâce à l'ExpoPass. Cette carte personnelle leur donne accès à toutes les expositions du Musée d'art et d'histoire, du Musée Rath, du Musée Ariana et de la Maison Tavel durant toute une année civile, sans limitations, pour la modique somme de 20 francs.



Elle est en vente aux billetteries des musées ainsi qu'à l'Alhambra (rue de la Rôtisserie 10), à la Maison des arts du Grütli (rue du Général-Dufour 16) et à la Cité Seniors (rue Amat 28). L'ExpoPass peut également être commandé par courrier auprès des Musées d'art et d'histoire (Musée d'art et d'histoire, «ExpoPass», rue Charles-Galland 2, CP 3432, 1211 Genève 3) ou par courriel ([www.ville-ge.ch/mah](http://www.ville-ge.ch/mah)). ■

# AGENDA

AVRIL À MAI 2009

## AVRIL



PHOTO: DR

### INSCRIPTIONS AUX ÉCOLES DE MUSIQUE

Les inscriptions aux cours des écoles genevoises de musique pour 2009-2010 se dérouleront du 27 avril au 9 mai 2009, à l'exception des vendredi 1<sup>er</sup> et samedi 2 mai. Des informations plus précises sur les lieux, dates et heures d'inscription figureront dans le dépliant qui sera distribué par les enseignant-e-s – entre le 20 et 24 avril 2009 – à tous les élèves des écoles enfantines et primaires. ■

Pour plus d'informations:  
[www.fegm.ch](http://www.fegm.ch)

### NÉGOCIATION PARENTS-ENFANTS

La Maison de quartier des Eaux-Vives organise une soirée sur le thème de la négociation entre pa-

rents et enfants, le 28 avril, dès 20h15. Intitulée « Savoir négocier et construire des contrats gagnants-gagnants avec ses enfants et ses adolescents... et cesser enfin d'avoir peur de la confrontation! », elle sera animée par Christophe Cherpit, éducateur social et formateur d'adultes, conseiller et formateur en relations humaines. Entrée libre sans réservation, chapeau à la sortie. ■

Pour plus d'informations:  
Maison de quartier des Eaux-Vives  
3, ch. de la Clairière  
(angle Théâtre Am Stram Gram,  
56 rte de Frontenex)  
CP 6230  
1211 Genève 6  
Tél.: 022 736 72 71  
Fax: 022 700 60 46  
E-mail: [mqeau@fase.ch](mailto:mqeau@fase.ch)

## MAI

### PASSEPORT-VACANCES EN VENTE DÈS LE 6 MAI

Véritable invitation à la découverte pour ceux qui restent à Genève durant l'été, le «Passeport-Vacances» 2009 sera en vente dès le **6 mai**, dès 14 h, dans plusieurs mairies du canton et différents points de vente (liste disponible sur [www.ge.ch/loisirs\\_jeunes](http://www.ge.ch/loisirs_jeunes)). Huit cent passeports seront délivrés à l'intention des enfants nés entre 1994 et 1999, au prix de 60 francs, valables deux semaines à choisir parmi les six semaines proposées (6-26 juillet et



PHOTO: DR

3-23 août). Avec la possibilité de participer à des activités ludiques, scientifiques, sportives ou artistiques. ■

### INSCRIPTIONS AUX ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Les inscriptions régulières pour les activités parascolaires 2009-2010 auront lieu les 13 mai (10h-14h et 17h-19h, à l'exception de quelques communes) et 16 mai (8h-12h). Des informations plus précises sur les lieux d'inscription ont déjà été communiquées – ou le seront courant avril – personnellement à chaque enfant fréquentant déjà les activités parascolaires ainsi que par voie d'affichage dans les établissements scolaires du canton. Les inscriptions s'adressent aux élèves de 1<sup>ère</sup> enfantine à la 6<sup>e</sup> primaire et concernent les activités surveillées de 16h à 18h – pour un goûter et une animation – et les restaurants ou cuisines scolaires – avec un repas et une prise en charge entre 11h30 et 13h30. ■

Pour plus d'informations:  
auprès du personnel parascolaire rattaché à l'école de votre enfant ou, si nécessaire, auprès du Service parascolaire, [giap.parascolaire@acg.ch](mailto:giap.parascolaire@acg.ch), tél. 022 309 08 20



PHOTO: D. ETTER

# AGENDA

MAI À SEPTEMBRE 2009

## MAI

### ► LE LUDOBUS EN BALADE DANS LA VILLE

Les ludothèques sortent de leurs murs et rencontrent le public grâce au ludobus! Car jouer, c'est bien. Mais jouer dehors, sous le soleil de l'été, avec des jeux mis sur pied par les ludothécaires, c'est encore mieux. Dès la mi-mai, le ludobus circulera pour apporter une animation ludique à de nombreux rendez-vous: la Ville est à vous (place St-François le 16 mai et Rue Montchoisy les 13 et 14 juin), Nature en Ville (parc Beaulieu le 23 mai), Fête au Muséum (Esplanade du Musée d'histoire naturelle le 7 juin). Le lu-

dobus sera évidemment présent le 26 juin à la Perle du lac pour la Fête des écoles de la Ville de Genève. En juillet et août, il investira différents parcs municipaux les après-midis, du mardi au vendredi: parc des Franchises du 30 juin au 3 juillet, Bois de la Bâtie du 7 au 10 juillet, Parc des Crosettes du 14 au 24 juillet, Saint-Jean du 28 au 31 juillet, Bastions du 4 au 7 août, parc du Promeneur solitaire du 11 au 14 août et Geisendorf la dernière semaine des vacances. Enfin, toutes les ludothèques seront présentes au Parc de La Grange du 15 au 18 septembre. Les animations sont proposées par les différentes ludothèques de la Ville qui, avec le ludobus, ont trouvé un moyen optimal et particulièrement visible, d'aller à la rencontre des enfants et des familles. ■



PHOTO: DR



PHOTO: DR

## JUIN-JUILLET

### A LA CROISÉE DES CULTURES

Les ateliers d'ethnomusicologie, en collaboration avec les Conservatoire et Jardin botaniques, ainsi que le Musée d'ethnographie de la Ville de Genève, organisent une initiation à la danse et à la musique, des ateliers diversifiés pour partir à la découverte d'une culture, d'un instrument et d'artistes des quatre coins du monde du 29 juin au 3 juillet. «Afrique – autour de la sanza» permettra aux enfants de 9 à 11 ans de fabriquer puis de jouer de ce fascinant petit instrument de musique tandis que «Voyage en Orient» invite les 6-9 ans à une balade accompagnée par trois artistes passionnés. ■

Pour plus d'informations:  
[www.adem.ch](http://www.adem.ch)

## AOÛT

### ACTIVITÉS DU MERCREDI ET SPORT-ADOS

Informatique, tennis ou cuisine: le Service des loisirs de la jeunesse (SLJ) propose plus de 100 activités d'éveil ou sportives pour les 5-12 ans. D'une durée moyenne de 90 minutes, les cours se déroulent chaque mercredi matin ou après-midi de l'année scolaire, par trimestre ou par année. Pour les élèves du cycle d'orientation (12-16 ans), quelques 50 cours sont dispensés dans plusieurs disciplines sportives telles que l'escrime, le badminton ou la danse hip-hop. D'une durée moyenne de 90 minutes, les cours se déroulent chaque mercredi après-midi ou samedi de l'année scolaire, et sont organisés par semestre. ■

Inscriptions dès le 25 août sur  
[www.ge.ch/loisirs\\_jeunes](http://www.ge.ch/loisirs_jeunes) ou  
par téléphone au 022 546 21 10



# CARNET D'ADRESSES

ENSEIGNEMENT	ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES	FORMATION-ORIENTATION	SANTE-LOISIRS
<b>Direction générale de l'enseignement primaire</b> 11, rue Jean-Calvin CP 3980 1211 Genève 3 Tél. 022 327 24 11	<b>GAPP</b> <b>Groupement genevois des associations de parents d'élèves du primaire</b> 12, rue Saint-Jean 1203 Genève  Courrier postal: CP 708, 1211 Genève 3 Tél. et fax: 022 344 22 55 Permanence: lundi (9h -12h), mardi et jeudi (9h -17h30) gapp@gapp.ch <a href="http://www.gapp.ch">www.gapp.ch</a>	<b>Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue</b> 6, rue Prévost-Martin CP 192 1211 Genève 4 Tél. 022 388 44 00	<b>Service de santé de la jeunesse</b> 11, rue des Glacis-de-Rive CP 3682 1211 Genève 3 Tél. 022 546 41 00
<b>Direction générale du cycle d'orientation</b> Collège des Coudriers 15a, av. Joli-Mont CP 218 1211 Genève 28 Tél. 022 388 53 00	<b>FAPECO</b> <b>Fédération des associations de parents d'élèves du cycle d'orientation du canton de Genève</b> 12, av. William Lescaze 1203 Genève  Tél. 078 610 24 05 <a href="mailto:fapeco@fapeco.ch">fapeco@fapeco.ch</a> <a href="http://www.fapeco.ch">www.fapeco.ch</a>	<b>Cité des métiers et de la formation Genève</b> 6, rue Prévost-Martin 1205 Genève  <b>Service des allocations d'études et d'apprentissage</b> <b>Administration:</b> 1, rue Pécolat CP 1603 1211 Genève 1 Tél. 022 388 73 50	<b>Clinique dentaire de la jeunesse</b> 11, rue des Glacis-de-Rive CP 3111 1211 Genève 3 Tél. 022 327 61 60
<b>Direction générale de l'enseignement secondaire postobligatoire</b> 6, rue de l'Hôtel-de-Ville CP 3925 1211 Genève 3 Tél. 022 327 22 61	<b>FAPPO</b> <b>Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement postobligatoire du canton de Genève</b> Catherine Baud 39, ch. de Lullasse 1253 Vandoeuvres  Tél. 022 750 40 41 <a href="mailto:catherine.baud@bluewin.ch">catherine.baud@bluewin.ch</a> <a href="http://www.fappo.ch">www.fappo.ch</a>	<b>Informations:</b> Cité des métiers et de la formation Genève 6, rue Prévost-Martin 1205 Genève  <b>DIVERS</b> <b>Service du feu:</b> tél. 118 <b>Police secours:</b> tél. 117 <b>Ambulance et cardiomobile:</b> tél. 144 <b>SOS enfants Genève:</b> tél. 147 <b>La main tendue:</b> tél. 143 <b>Site d'informations pour ados:</b> <a href="http://www.ciao.ch">www.ciao.ch</a>	<b>Service médico-pédagogique</b> 1, rue David-Dufour CP 50 1211 Genève 8 Tél. 022 388 67 00
<b>PARASCOLAIRE</b>  <b>GIAP</b> <b>Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire</b> 20, bd des Promenades 1227 Carouge  Correspondance: CP 2056 Tél. 022 309 08 20 <a href="mailto:giap.parascolaire@acg.ch">giap.parascolaire@acg.ch</a> <a href="http://www.giap.ch">www.giap.ch</a>			<b>Service de protection des mineurs</b> 11, rue des Glacis-de-Rive CP 3531 1211 Genève 3 Tél. 022 546 10 00
			<b>Service des loisirs de la jeunesse</b> 19, rte des Franchises 1203 Genève Tél. 022 546 21 00 <a href="http://www.ge.ch/loisirs_jeunes">www.ge.ch/loisirs_jeunes</a>

## CALVIN GENÈVE EN FLAMMES

Grand spectacle en plein air à la Promenade des Bastions, Genève du 1er au 26 juillet 2009 à 21h

Comédiens, chanteurs, musiciens et acteurs figurants racontent avec fougue l'histoire de Calvin et de Genève dans des confrontations passionnées, des contradictions déchirantes.

Une heure trois quarts de folle énergie, de vie, d'émotion, de suspense et aussi d'humour !

Laissez-vous entraîner dès 17h dans le Village huguenot, remontez le temps et vivez à l'heure de Calvin : costumes d'époque, animations, artisans au travail, jeux pour les enfants, débats, restauration, nombreux stands.



Texte de Michel Beretti - Mise en scène de François Rochaix

En cas de pluie, le spectacle a lieu au Théâtre du Léman, Hôtel Kempinski à Genève.

Surtitres en allemand et en anglais.

Réservation des places de spectacle dès avril [www.resaplus.ch](http://www.resaplus.ch)  
 + 41 (0) 900 552 333, tel. CHF1/min

Dans toutes les gares CFF, Magasins Manor, Centre commercial La Prairie, Kiosque ONU

Pour plus de renseignements : [www.calvin09-geneve.ch](http://www.calvin09-geneve.ch)  
 Organisation : Association Jubilé Calvin09 – Genève

